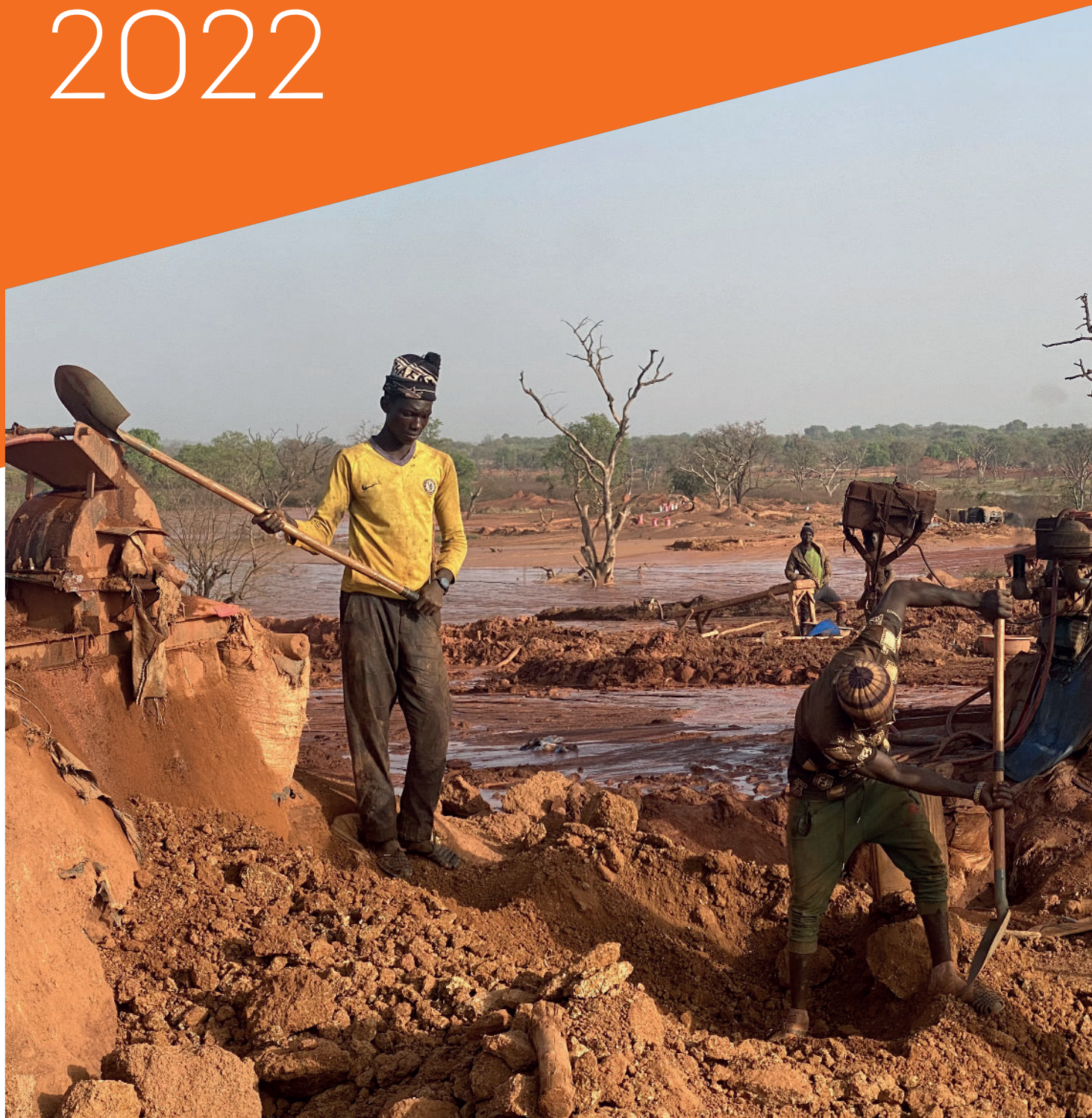


RAPPORT ANNUEL 2022



Coginta

Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
 Chemin de Balexert 7-9
 1219 Châtelaine, Genève
 Email : admin@coginta.org
 Tél. : +41 22 796 01 05

Rejoignez nous sur

-  www.coginta.org
-  www.facebook.com/associationcoginta
-  www.linkedin.com/company/coginta
-  www.twitter.com/coginta

© Coginta, 2023



	PAGE
LE MOT DU PRÉSIDENT	05
L' ANNÉE EN BREF	07
COGINTA EN CHIFFRES	10
DOMAINES D'EXPERTISE	13
PRÉSENTATION DES PROJETS	17
INFORMATIONS FINANCIÈRES	60
GOVERNANCE DE COGINTA	65
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	68
PUBLICATION	69
REMERCIEMENTS	71
CONTACT	75

Le mot du Président

Depuis de nombreuses années on peut constater à travers toute l'Afrique subsaharienne et encore plus dans la profondeur des territoires, la faiblesse des structures étatiques garantes de la sécurité et de la bonne administration de la justice. Les forces de sécurité intérieure en particulier sont souvent absentes, et lorsque présentes, elles pèchent par leur faible efficacité et capacité d'assurer une protection effective des populations, quand elles ne sont pas perçues comme une force prédatrice. Cette carence des forces de sécurité intérieure s'avère dramatique pour les populations, en termes de sécurité du quotidien, d'exposition aux réseaux criminels, d'affrontements intertribaux et de raids des groupes djihadistes.

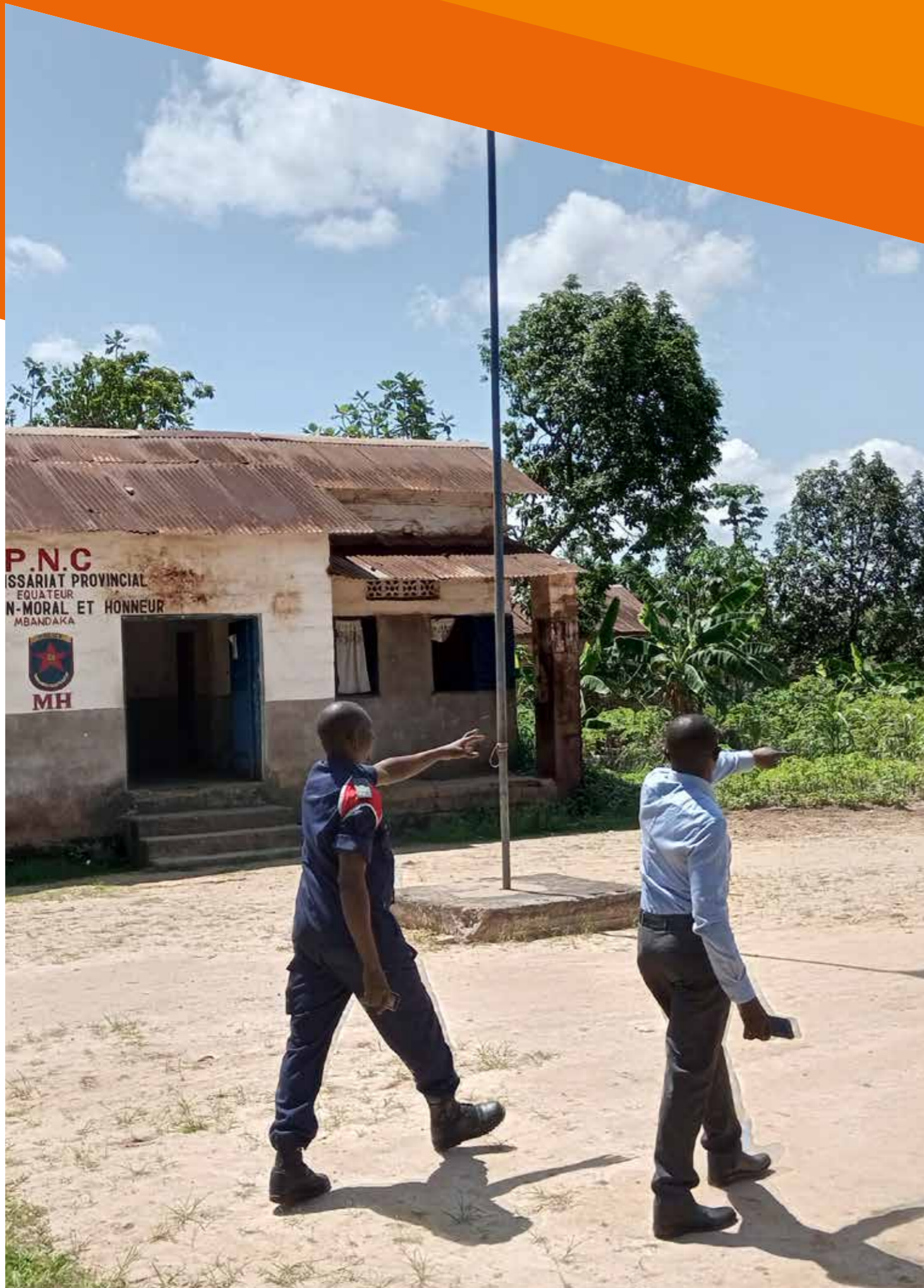
Ce vide sécuritaire et judiciaire, induit une transposition du principe wébérien du monopole de la violence légitime à d'autres entités que l'État peine à réguler. Participant de cette fragilisation de l'État, se produisent corrélativement l'érosion des services sociaux tels que l'éducation (écoles surchargées, dépourvues de moyens, préférence donnée à la scolarisation des garçons), la santé ainsi que la détérioration continue des fonctions sociales vitales, portant sur l'alimentation en eau, et la fourniture de denrées alimentaires de base. Dans ce contexte, les mouvances terroristes cherchent également à remplacer les pouvoirs en place, qu'ils soient issus des chefferies traditionnelles ou des administrations étatiques, et à imposer un nouvel ordre social.

Face à cette situation, la communauté internationale et les États concernés n'ont pas toujours pu ou su réagir à temps et de façon appropriée. Dès 2019, lors d'un sommet extraordinaire des 15 États de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) étendu à la Mauritanie, au Tchad et au Cameroun, les participants convenaient de l'échec de la lutte contre le terrorisme. Constat fut fait de l'impératif d'une réponse globale et concrète à apporter aux populations au cœur des territoires, en liaison étroite avec les acteurs locaux, trop souvent négligés.

L'implication des acteurs locaux, civils et non-étatiques dans la gestion des politiques de sécurité est au cœur du mandat de Coginta. Dans de nombreuses parties du monde, la société civile a gagné en visibilité et en influence dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les activités de la société civile visant à promouvoir la paix et la sécurité sont trop souvent mal accueillies voire compromises. De nombreux gouvernements se méfient des organisations de la société civile et voient leurs activités comme des actes d'opposition. C'est en cela que le renforcement des capacités, non seulement des organisations de la société civile, mais également des acteurs locaux, qu'il s'agisse des autorités locales décentralisées ou encore des chefferies traditionnelles, dans la gestion locale de la sécurité, constitue une étape obligatoire pour réconcilier l'approche régaliennne de la justice et de la sécurité et les initiatives locales basées sur les modes traditionnels et alternatifs de régulation et de paix sociale, souvent mieux à même de répondre aux besoins et aux attentes des populations.

Certaines de ces approches valorisant les initiatives locales en matière de sécurité sont présentées dans ce rapport annuel 2022. Je vous en souhaite bonne lecture.

Blaise BONVIN
Président



L'année en bref

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de l'engagement de Coginta en Afrique subsaharienne avec notamment le démarrage de nouveaux projets en Côte d'Ivoire, au Niger et au Burundi :

- Janvier **Démarrage du projet d'assistance technique à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) au Niger**
- Ce projet, financé par l'Union européenne, vise à renforcer et consolider le dispositif nigérien de promotion, protection et défense des droits humains, en particulier la CNDH, afin qu'elle veille à la promotion et à l'effectivité des droits humains et des libertés fondamentales. L'appui comprend une assistance technique pour l'élaboration des rapports de la CNDH, la conduite de missions d'enquêtes sur des cas de violation des droits de l'homme, l'opérationnalisation des antennes régionales de la CNDH.
- Février **Inauguration de l'antenne régionale du Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée (SCLCT/CTO) d'Agadez au Niger**
- Le 4 février 2022, l'antenne régionale du SCLCT/CTO à Agadez a été inaugurée en présence du ministre de l'Intérieur, de l'Ambassadeur de l'UE au Niger, du Sultan de l'Aïr, du Directeur Général de la Police Nationale des représentants des FDS et de la Direction exécutive de Coginta. Cette nouvelle emprise, entièrement équipée, permet le déploiement de 30 personnels dans des conditions de travail et d'hébergement parfaitement adaptées à leur mission.
- Mars **Inauguration des locaux de l'Unité d'Investigation Spécialisée (UIS) de Wour au Tchad**
- Les locaux de l'Unité d'Investigations Spécialisées à Wour au Tchad ont été inaugurés le 28 mars 2022. Pour mémoire, l'UIS de la composante police a pour mission de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. L'infrastructure, financée par l'Union européenne est installée dans le camp militaire de Wour, afin de pouvoir officier au plus près du bataillon tchadien de la Force conjointe du G5 Sahel. Le site construit par Coginta est meublé, fonctionnel et autonome en eau et électricité solaire. Il permet d'accueillir 16 agents.
- Avril **Démarrage de la mesure d'assistance pour soutenir les unités militaires formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique (ASMOZ)**
- Financé par l'Union européenne, le projet ASMOZ est mis en œuvre par le ministère de la Défense du Portugal avec lequel IdD Portugal Defence et Coginta ont signé une convention de partenariat. Ce projet d'un budget de 85 millions d'euros a pour objectif de former et d'équiper 9 compagnies de l'armée et de la marine mozambicaines afin qu'elles constituent une force de réaction rapide dans la lutte contre l'insurrection terroriste de la province de Cabo Delgado.



- Mai** **Lancement de l'étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits existants au Burkina Faso**
 Dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la justice militaire et de la justice de proximité pour lutter contre l'impunité au Burkina Faso (AJUMJUP), financé par l'Union européenne, Coginta conduit une étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits existants au Burkina Faso. Les termes de références de l'étude ont été validés par les autorités burkinabè et celle-ci peut donc démarrer.
- Juin** **Mission de formulation du projet d'appui à la sécurisation et la prévention du risque terroriste dans le nord de la Côte d'Ivoire (SECUNORD)**
 Une mission conjointe a été organisée par Coginta et la gendarmerie nationale ivoirienne pour la formulation du projet SECUNORD. 2'000 kilomètres ont été parcourus à travers le pays, 48 rencontres ont eu lieu et 203 personnes consultées. L'objectif général est de contribuer à la stabilisation de la partie nord du territoire ivoirien, notamment le long des frontières et en particulier dans la région du Bounkani. Cette mission a permis de finaliser le document d'action, le cadre logique et le budget du projet.
- Juillet** **Atelier national sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Côte d'Ivoire**
 Dans le cadre du projet d'appui à la sécurisation et à la valorisation de l'exploitation aurifère artisanale comme facteur de développement et de cohésion sociale au nord de la Côte d'Ivoire (SECORCI), financé par l'Union européenne, un atelier national sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle a été organisé à Yamoussoukro du 12 au 14 juillet 2022. Celui-ci a réuni 45 participants et a permis de faire l'état des lieux du secteur et de faire un plaidoyer en faveur d'une évolution du code minier qui soit davantage favorable aux artisans.
- Août** **Formation de 120 formateurs au sein des unités nautiques de la Force multinationale mixte (FMM)**
 Clap de fin pour la formation des formateurs des unités nautiques de la FMM qui opèrent dans le bassin du Lac Tchad pour lutter contre le terrorisme et sécuriser les voies fluviales. 120 personnels camerounais, nigériens et tchadiens de la FMM ont été formés dans le cadre du projet STABLAC, mis en œuvre par Coginta sur financement de l'Union européenne. Ceux-ci sont désormais aptes à former leurs pairs quant à la préparation d'un bateau, l'organisation d'une mission nautique et les techniques d'intervention, y compris en situation d'urgence.
- Septembre** **Adoption de la loi portant aide juridictionnelle en République de Guinée**
 L'Assemblée plénière du Conseil national de la transition a adopté à l'unanimité des conseillers présents, le 23 septembre 2022, la loi portant aide juridictionnelle en République de Guinée. Cette loi, pour laquelle Coginta a conduit un plaidoyer important en faveur de son adoption dans le cadre du projet d'appui au renforcement de l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables (PARAJ), instaure un mécanisme d'aide juridictionnelle. Celui-ci se traduit par la création d'un fonds d'aide juridictionnelle et la définition des modalités d'octroi pour les justiciables indigents.

- Octobre** **Démarrage de l'assistance technique au Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi (AT-PASJU)**
 Financé par l'Union européenne, le Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi est composé de différents volets mis en œuvre par des partenaires spécialisés. Le rôle de Coginta dans ce nouveau projet est de coordonner leurs actions en vue d'une cohérence globale des activités. Ceci passe par l'harmonisation et la coordination du système de suivi et d'évaluation des différentes composantes du programme, l'organisation des réunions du comité de pilotage et du comité de suivi technique, ainsi que la prise en compte des questions transversales d'égalité de genre, de numérisation, de renforcement des organisations de la société civile dans le cadre de ces actions.
- Novembre** **Démarrage du projet d'appui à la sécurisation et la prévention du risque terroriste dans le nord de la Côte d'Ivoire (SECUNORD)**
 Le projet SECUNORD a démarré le 20 novembre 2022 pour une durée de 18 mois. Avec un budget de 3,8 millions d'euros financé par l'Union européenne, celui-ci vise à contribuer à la stabilisation de la partie nord du territoire ivoirien, notamment le long des frontières. Un bureau-pays a été ouvert à Bouna dans l'extrême nord-est du pays, dans la région du Bounkani, à proximité du parc national de la Comoé. 8 nouveaux collaborateurs ont été recrutés pour la mise en œuvre de ce projet.
- Décembre** **Démarrage du deuxième projet de soutien à la création d'un escadron polyvalent de la Garde Nationale du Niger (EP-GNN2)**
 Financé par l'Union européenne avec un budget de 5,5 millions d'euros, le deuxième projet de soutien à la création d'un escadron de la Garde Nationale du Niger est prévu pour durer 20 mois. Coginta est en charge de construire une infrastructure pour cet escadron nouvellement créé dans la région de Tillabéry. Le projet prévoit également de l'équiper en moyens individuels, en matériel de campagne et en moyens d'enquêtes, de communication et de mobilité. Des formations seront dispensées à l'emploi de certains matériels, mais également en matière d'éthique, de déontologie et de droits humains. Il est également prévu de travailler sur le renforcement du lien de confiance avec les populations de la zone et la coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale.

Coginta en chiffres

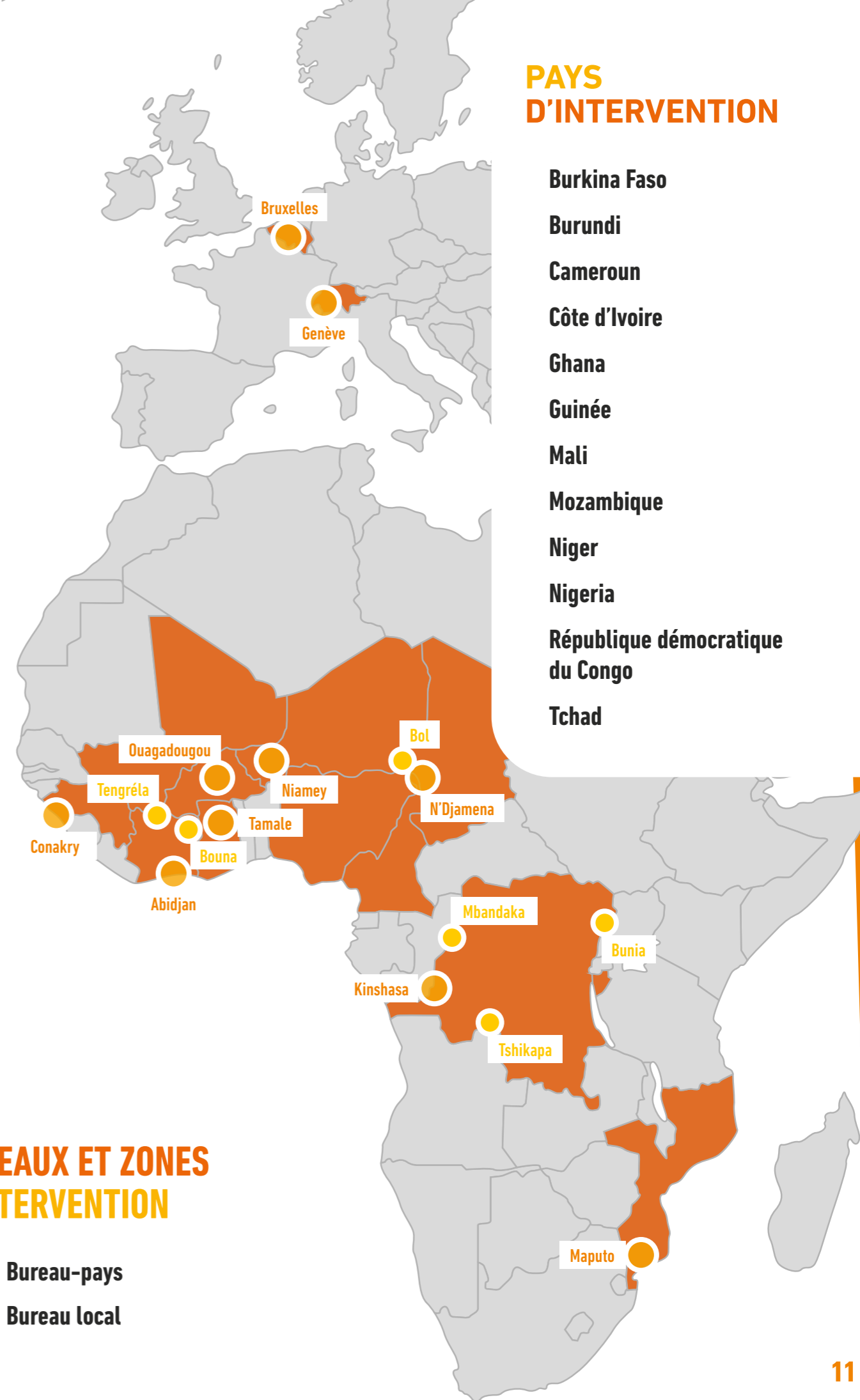
Coginta est une organisation non gouvernementale, apolitique, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique dont le siège est situé à Genève (Suisse) et qui dispose de neuf bureaux de représentation : Abidjan (Côte d'Ivoire), Bruxelles (Belgique), Conakry (Guinée), Kinshasa (République démocratique du Congo), Maputo (Mozambique), N'Djamena (Tchad), Niamey (Niger), Ouagadougou (Burkina Faso) et Tamale (Ghana).



L'objectif de Coginta consiste à **soutenir les gouvernements hôtes** dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'État de droit et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale.

PAYS D'INTERVENTION

- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Ghana
- Guinée
- Mali
- Mozambique
- Niger
- Nigeria
- République démocratique du Congo
- Tchad



Domaines d'expertise

Les domaines d'expertise de Coginta incluent :



Stabilisation, résilience et gestion intégrée sécurité-développement

L'augmentation des conflits (y compris transfrontaliers), les mutations de la menace terroriste, les déplacements de populations ou encore les conséquences du changement climatique sont autant de défis sécuritaires et de développement auxquels sont confrontés les États et populations des pays du sud. Dans cette perspective, Coginta promeut des solutions innovantes visant une gestion intégrée sécurité-développement au profit des populations. Celles-ci passent par le rétablissement du lien de confiance entre les forces de sécurité intérieure (FSI) et les populations, le renforcement du rôle des acteurs locaux dans la gouvernance locale de la sécurité et la promotion d'une gestion de la sécurité au service du développement.



Lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Coginta accompagne les pays confrontés au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée en renforçant la chaîne pénale afin que les opérations de police judiciaire puissent avoir lieu dans le respect des droits de l'homme et des normes juridiques en vigueur. Des appuis sont ainsi fournis tant au niveau des forces armées (amenées à être déployées sur le territoire national du fait du niveau élevé de la menace) que des services d'investigation spécialisés, mais également auprès des services de sécurité publique du quotidien dont certains personnels sont déployés dans des zones qualifiées comme particulièrement à risque.



Gouvernance locale de la sécurité

Pendant longtemps, le soutien des partenaires techniques et financiers en matière de sécurité se sont concentrés de manière centralisée sur l'appui à un meilleur fonctionnement des institutions, en espérant que cela se répercute éventuellement au niveau local. Une autre approche, promue par Coginta, est de travailler de façon plus inclusive et décentralisée, directement auprès des communautés, en rapprochant les FSI et les acteurs locaux majeurs (autorités administratives, représentants religieux et des chefferies traditionnelles, membres de la société civile, etc.) pour une coproduction de la sécurité. Cette méthodologie passe, en fonction des contextes, par le renforcement des organes locaux de gouvernance, la réalisation de diagnostics locaux de sécurité, l'introduction de la police de proximité ou des initiatives de rapprochement entre les FSI et les populations, entre autres.

POSTE DE POLICE
DU TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE D'ABENGOUROU





Sécurité publique en zones minières

Coginta appuie les forces de sécurité intérieure dans la lutte contre l'orpaillage illégal, en les formant notamment sur les techniques d'investigation et sur les dispositions légales en vigueur. Toutefois, notre approche ne se limite pas au volet répressif. Un accompagnement est également fourni aux cadres de concertation locaux ainsi qu'aux coopératives minières, des actions de sensibilisation au profit des populations sont menées, des formations sont conduites au profit des artisans miniers et un appui-conseil est apporté aux autorités nationales pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la petite mine dans les politiques publiques.



Accès à la justice

En partenariat avec des organisations de la société civile des pays où elle intervient, Coginta œuvre pour un meilleur accès à la justice pour les citoyens via des actions d'assistance juridique et judiciaire au sein de Cliniques juridiques, et des actions d'information, de sensibilisation et de médiation-conciliation au sein de boutiques du droit ou de Maisons de justice. Des juristes et des avocats sont formés et des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits à l'attention du grand public sont conduites. Coginta travaille avec les institutions d'assistance judiciaire (fonds) ou mène des plaidoyers pour leur création et opérationnalisation dans les pays où elles n'existent pas encore.



Ethique et déontologie

Les appuis fournis par les partenaires techniques et financiers ne sont pas compatibles avec certains mauvais comportements qui ternissent l'image des FSI vis-à-vis de la population. Une culture bureaucratique empreinte d'attitudes négatives s'est parfois développée au sein d'institutions pourtant chargées de la sécurité publique du quotidien des populations. Pour pallier cela, Coginta se mobilise sur les questions d'éthique et de déontologie. Des chartes ont ainsi été développées ainsi que du matériel pédagogique, aussi bien pour les personnels des FSI que pour faire connaître ces textes aux citoyens. Des formations sont conduites pour rappeler les principes de base, ceci y compris auprès de la hiérarchie. Des appuis sont également fournis aux services d'inspection générale.



Sécurité publique en milieu fluvial, lacustre et maritime

Coginta apporte conseil et assistance technique dans la gestion et la sécurisation des zones fluviales, lacustres et maritimes, y compris en zone frontalière. Cet appui se matérialise par le soutien (voire la création) d'unités spécialisées, la construction et l'équipement de postes nautiques, l'acquisition de moyens adaptés aux missions de patrouille, la surveillance et la protection des populations. Des formations théoriques et pratiques sont conduites avec pour objectif de professionnaliser les personnels affectés en unité nautique dans leurs interventions en milieux hostiles et difficiles. Elles comprennent notamment le pilotage, la navigation opérationnelle, la patrouille, le contrôle d'embarcations, les manœuvres de secours et assistance, etc.



Protection de l'environnement et prévention des conflits liés aux ressources naturelles

Les défis liés à la prévention, la gestion et la résolution des conflits induits par le changement climatique et les difficultés d'accès aux ressources naturelles sont des enjeux déterminants de paix et de sécurité. Coginta a donc mis en place un pôle d'expertise portant sur la gestion de conflits fonciers, la sécurisation de la mobilité pastorale, le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits et l'accompagnement des institutions de sécurité (police environnementale, gardes forestiers, corps des conservateurs de la nature, garde nomade et unités méharistes, etc.) en charge de la sauvegarde des ressources naturelles et de la sécurité publique, notamment dans les couloirs de transhumance.



Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC)

Coginta appuie la mise en place de politiques et initiatives visant à mettre les États en conformité avec les accords internationaux en matière de lutte contre la prolifération et le trafic illicite des ALPC et de leurs munitions. Ainsi, Coginta apporte une assistance technique en matière de cadre juridique et réglementaire, de gestion des stocks, de marquage et traçage, mais également de réduction de la circulation des ALPC et de la violence armée, notamment par des actions de sensibilisation et de prévention de la violence armée auprès des communautés et des acteurs de la société civile.



Prévention et gestion civile des risques et des catastrophes

Coginta accompagne l'élaboration de politiques nationales en matière de gestion des risques et des catastrophes et soutient la création et l'organisation de structures nationales de protection civile. Ce soutien contribue également à l'amélioration de la réponse opérationnelle des unités de protection civile, notamment au travers d'une formation initiale (connaissances techniques, théoriques et pratiques), de formations spécialisées (sauvetage aquatique, secours routier, gestion des incendies, etc.), et par un renforcement des capacités logistiques et opérationnelles.



Contrôle externe

Les interventions de Coginta visent à renforcer le contrôle civil, démocratique et parlementaire des forces de sécurité, à lutter contre la corruption, à promouvoir l'intégrité et le respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité. Des formations et missions de conseils sont ainsi conduites auprès de médias et de journalistes, d'organisations de la société civile suivant le secteur sécuritaire, ainsi que de parlementaires. Des campagnes de sensibilisation sont également menées auprès des populations pour la promotion de l'État de droit et mieux faire connaître les rôles, responsabilités et devoirs des forces de défense et de sécurité.



Appui à la formation initiale et continue des forces de sécurité publique

Coginta mobilise une expertise de haut niveau en matière d'ingénierie de formation notamment pour la création de référentiels de formation, la conception de programmes de formation, la formation de formateurs, l'approche par compétences, la création de matériel et d'outils pédagogiques adaptés, etc. Coginta contribue également au renforcement des capacités de gestion des établissements de formation et de centres d'instruction des forces de défense et de sécurité (via l'élaboration du règlement intérieur, des fiches de postes, des procédures organisationnelles des établissements, etc.). Des formations sont fournies aussi bien auprès de gendarmes, de policiers, de gardes forestiers, de douaniers ou de militaires.



Renforcement des compétences et professionnalisation des forces de sécurité publique

Coginta apporte conseil et assistance technique en vue de renforcer les capacités des institutions de sécurité publique dans les domaines de la planification stratégique, du développement organisationnel, des politiques de recrutement et de gestion des ressources humaines, de l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires, et de gestion budgétaire. Des interventions ont également été faites pour l'amélioration de la chaîne logistique, pour le renforcement de la communication interne et externe ou encore pour l'informatisation des procédures. Cet appui passe par le renforcement des capacités du personnel ou encore par le renforcement institutionnel (grâce à la mise en place de procédures).



Diagnostics sécuritaires, enquêtes de perception et cartographie

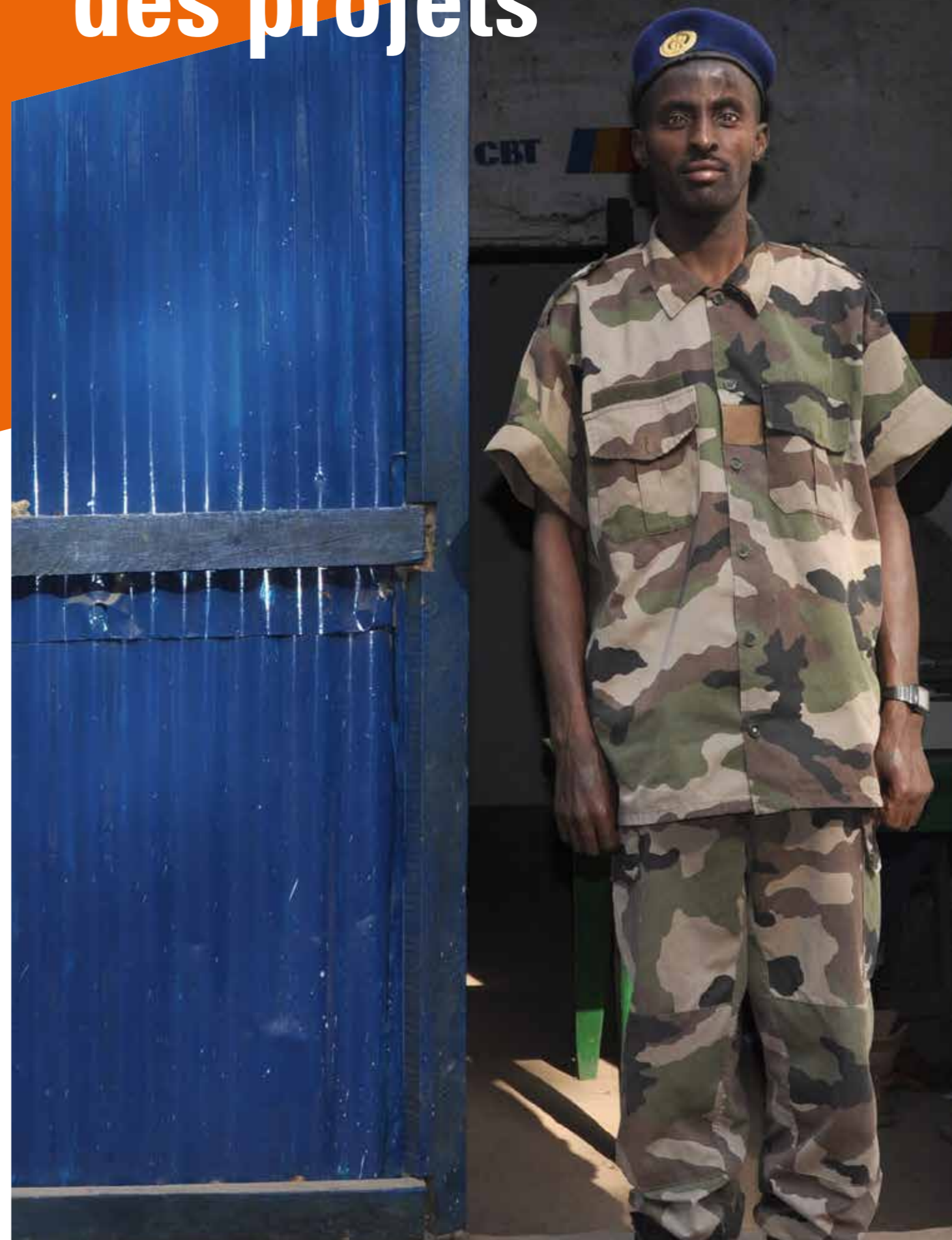
En s'appuyant sur son réseau d'experts internationaux de haut niveau et un savoir-faire en matière de techniques d'échantillonnage et de collecte de données, Coginta réalise des études de perception sur les questions sécuritaires et judiciaires de portées locale, nationale ou régionale (accès à la justice, consommation et trafic de drogue, délinquance, radicalisation, circulation des armes, conflits miniers, criminalité transfrontalière, etc.). Grâce à des outils technologiques simples, les résultats peuvent être restitués sous forme de cartographie interactive, ceci y compris dans des zones non cartographiées.



Monitoring et études d'impact

Coginta met en place des systèmes de monitoring de projets et de programmes permettant à l'aide d'indicateurs quantitatifs de suivre les progrès réalisés. Avec son expertise en matière de sondages et de méthodologies en sciences sociales, Coginta réalise des études d'impact à l'aide de données originales collectées auprès des publics bénéficiaires, ceci y compris dans des zones difficiles d'accès.

Présentation des projets





APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE MILITAIRE ET DE LA JUSTICE DE PROXIMITÉ POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ AU BURKINA FASO (AJUMJUP)

Le contexte

Autrefois réputé pour sa stabilité et la sécurité, le Burkina Faso connaît depuis 2016 un contexte sécuritaire particulièrement difficile marqué, d'une part par une augmentation de la criminalité, principalement sous la forme de coupeurs de route et de voleurs de bétail, par la recrudescence des actes terroristes et, d'autre part, par les trafics transnationaux. Le sentiment d'insécurité s'est accentué de manière exponentielle à partir de l'année 2018. Les groupes associés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et à l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) ont d'abord visé les institutions étatiques - principalement des écoles et des postes des forces de défense et de sécurité (FDS) - dans les régions du nord frontalières avec le Mali, avant de s'étendre aux zones de l'est limitrophe du Niger, du Bénin et du Togo, puis aux populations civiles elles-mêmes. Ces attaques s'ancrent dans la volonté de la part des groupes djihadistes de décourager toute volonté de coopération des populations avec les FDS ou d'adhésion aux groupes locaux d'autodéfense.

Dès lors, la justice n'arrive plus à remplir son rôle conformément aux attentes de la population. Un nombre important de prévenus de droit commun sont en attente de jugement et ce nombre ne fait qu'augmenter. Des personnes impliquées dans des crimes et délits ou impliqués dans des attaques terroristes ont été interpellés et déférés en justice, mais très peu de jugements ont pu avoir lieu.

La déstabilisation du pays a conduit à un engagement de plus en plus massif des forces armées burkinabè et notamment des forces spéciales, mais également d'unités supplétives, dont principalement les Volontaires pour la défense de la patrie. Des exactions, des traitements expéditifs de personnes appréhendées, voire des représailles contre des populations supposées soutenir les groupes terroristes sont régulièrement rapportées par des observateurs nationaux et internationaux. Le renforcement de la composante prévôtale de la gendarmerie constitue une réponse à cette situation, de manière à pouvoir exercer efficacement une fonction régulatrice prioritaire de l'outil militaire et des milices, mais également de procéder sur le terrain à des actes d'enquête de par la position de primo arrivants des prévôts placés en accompagnement des unités.

Pour renouer la confiance entre la justice et les justiciables et restaurer la crédibilité de cette institution incontournable au maintien de la cohésion sociale, les pouvoirs publics

burkinabè ont entrepris, avec l'appui des partenaires au développement, d'importantes réformes juridiques et institutionnelles. À ce titre la justice de proximité, à travers un rapprochement de la justice des citoyens, constitue un élément central de la politique de justice du pays. Cette justice de proximité a pour objectif d'atténuer les distances physiques, psychologiques et financières, caractéristiques des rapports que les populations burkinabè, notamment les plus vulnérables, entretiennent avec l'institution judiciaire.

Le projet

Mis en œuvre depuis 2021, en partenariat avec le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples, le projet repose sur trois objectifs d'intervention interagissants :

- La nécessité de renforcer la justice militaire pour garantir la protection des personnels des forces armées ou groupes assimilés dans leur engagement opérationnel et lutter contre l'impunité lors d'exactions commises sur les populations civiles ;
- La nécessité de renforcer les capacités judiciaires des primo-intervenants dans une perspective de proximité, d'efficacité et de performance de la chaîne pénale ;
- La nécessité de mieux répondre aux besoins des populations vulnérables et contribuer au rétablissement de la confiance des justiciables dans le système judiciaire burkinabè.

Le projet AJUMJUP vise à lutter contre l'impunité en renforçant le secteur de la justice à travers l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et la promotion de l'accès à la justice pour les personnes les plus vulnérables ou victimes de graves violations des droits humains. Il vise également à améliorer le fonctionnement de la justice militaire par l'édification d'une force prévôtale à même de pouvoir exercer efficacement sa fonction régulatrice prioritaire de l'outil militaire et des milices, mais également de procéder sur le terrain à des actes d'enquête par les prévôts placés en accompagnement des unités, et ce dans le ressort de leur compétence géographique.

Le projet capitalise sur les acquis du programme d'appui à la politique nationale de justice, précédemment financé par l'Union européenne.

Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet se sont poursuivies tout au long de l'année 2022 et les principales réalisations sont les suivantes :

- La construction et l'opérationnalisation d'infrastructures au profit de la direction de la justice militaire ;
- Le renforcement des capacités des magistrats et greffiers des juridictions militaires ;
- La formation de gendarmes futurs prévôts en police technique et scientifique ;
- L'élaboration et la diffusion d'un guide pour l'efficacité de la chaîne pénale ;
- Le renforcement des capacités d'officiers de police judiciaire sur le respect du code de procédure pénale et du guide sur la chaîne pénale ;
- Le renforcement des capacités de magistrats du parquet formés sur le respect du code de procédure pénale et du guide sur la chaîne pénale ;
- L'opérationnalisation de 9 boutiques de droit et la formation de leurs animateurs à l'information des justiciables ainsi qu'à la médiation et à la conciliation.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

36 mois

BUDGET

6 000 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Mai 2021 - Avril 2024

BÉNÉFICIAIRES

Ministère de la Défense, Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale ;
Tribunal Militaire ;
Ministère de la Justice ;
Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ;
Fond d'Assistance Judiciaire ;
Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP).



MESURE D'ASSISTANCE AU TITRE DE LA FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX AFIN DE SOUTENIR LES UNITÉS MILITAIRES FORMÉES PAR LA MISSION DE FORMATION DE L'UE AU MOZAMBIQUE (ASMOZ)

Le contexte

Depuis 2017, un groupe islamique relativement inconnu mène des actions insurrectionnelles déstabilisantes contre les forces gouvernementales mozambicaines et la population locale dans la province septentrionale de Cabo Delgado, majoritairement musulmane. Ces actions ont de graves répercussions sur la sécurité et la situation humanitaire, ainsi que sur l'activité économique.

La situation humanitaire dans la province de Cabo Delgado est restée instable en 2022, les combats se déplaçant vers les zones méridionales de Cabo Delgado et le nord de la province de Nampula, qui n'avaient pas connu d'attaques auparavant, traversant même parfois la province voisine de Niassa. Les groupes armés non étatiques ont continué à déstabiliser des poches de territoire au cours de l'année 2022, générant de nouvelles vagues de déplacements et compromettant constamment l'approvisionnement en aide humanitaire.

Bien que la situation s'améliore lentement et que les gens retournent dans les zones les plus touchées, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) environ 1 028 743 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du conflit en octobre 2017. La principale préoccupation reste la protection à grande échelle et les besoins humanitaires des communautés déplacées et hôtes, nécessitant principalement une assistance alimentaire, un accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que des abris. Les femmes et les enfants représentent 80% de la population déplacée totale.

Le projet

Cette mesure d'assistance a été encouragée par l'UE au titre de la Facilité européenne de soutien pour la paix visant à soutenir les unités militaires formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique (EUTM). Selon le principe "former et équiper", elle prévoit de fournir des équipements adéquats pour renforcer les capacités de neuf des onze compagnies des forces spéciales de l'armée et de la marine mozambicaines formées par la mission militaire non exécutive de formation de l'UE (les deux autres compagnies ont été formées et partiellement équipées par le projet URMOZ). Ces



compagnies forment une force de réaction rapide et sont destinées à lutter contre les insurrections dans la province de Cabo Delgado.

Le projet fournit également un équipement adéquat aux compagnies formées par l'EUTM, afin de renforcer les capacités des forces spéciales. Le projet est mis en œuvre par le ministère portugais de la Défense, en partenariat avec idD Portugal Defesa et Coginta, ce dernier assurant la cohérence programmatique et technique entre la mesure d'urgence (URMOZ) et la mesure d'assistance (ASMOZ) et facilitant la communication entre l'équipe du projet et l'EUTM.

Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet ont débuté au 2ème trimestre 2022 et les principales réalisations sont les suivantes :

- Définition des spécifications techniques au sein du groupe de travail ;
- Soumission du plan d'acquisition aux autorités mozambicaines pour validation ;
- Préparation des appels d'offres ;
- Lancement et suivi des procédures d'appel d'offres.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

24 mois

BUDGET

85 000 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Avril 2022 - Mars 2024

BÉNÉFICIAIRES

MOZAF - Forces armées mozambicaines



MOZAMBIQUE

MESURE D'URGENCE POUR SOUTENIR LES UNITÉS MILITAIRES FORMÉES PAR LA MISSION DE FORMATION DE L'UE AU MOZAMBIQUE (URMOZ)

Le contexte

Depuis 2017, un groupe islamique relativement inconnu mène des actions insurrectionnelles déstabilisantes contre les forces gouvernementales mozambicaines et la population locale dans la province septentrionale de Cabo Delgado, majoritairement musulmane. Ces actions ont de graves répercussions sur la sécurité et la situation humanitaire, ainsi que sur l'activité économique.

La situation humanitaire dans la province de Cabo Delgado est restée instable en 2022, les combats se déplaçant vers les zones méridionales de Cabo Delgado et le nord de la province de Nampula, qui n'avaient pas connu d'attaques auparavant, traversant même parfois la province voisine de Niassa. Les groupes armés non étatiques ont continué à déstabiliser des poches de territoire au cours de l'année 2022, générant de nouvelles vagues de déplacements et compromettant constamment l'approvisionnement en aide humanitaire.

Bien que la situation s'améliore lentement et que les gens retournent dans les zones les plus touchées, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) environ 1 028 743 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du conflit en octobre 2017. La principale préoccupation reste la protection à grande échelle et les besoins humanitaires des communautés déplacées et hôtes, nécessitant principalement une assistance alimentaire, un accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que des abris. Les femmes et les enfants représentent 80% de la population déplacée totale.

Le projet

L'UE a encouragé une mesure d'urgence dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix afin de s'assurer que les équipements et fournitures les plus urgents puissent être mis à la disposition des premières compagnies qui ont suivi la formation dispensée par la mission de formation de l'UE au Mozambique (EUTM), une mission militaire non exécutive et promue par l'UE, qui a pour objectif et pour mandat de soutenir une réponse plus efficace à l'insurrection dans le plein respect du droit international. Le 30 juillet 2021, le Conseil de l'UE a approuvé la mesure d'urgence d'un montant de 4 millions d'euros afin de fournir l'équipement et les fournitures les plus urgents aux deux compagnies mozambicaines (une armée et une marine) qui devraient être les premières à bénéficier de la formation dispensée par l'EUTM.



L'objectif de cette mesure d'urgence est donc de permettre aux deux compagnies de participer pleinement à la formation dispensée par l'EUTM et de bénéficier de la livraison d'équipements individuels à leurs soldats, ainsi que de moyens au niveau de la compagnie pour faciliter une expérience de formation significative et améliorer les conditions de vie dans les camps d'entraînement. Le soutien et l'équipement à fournir aux compagnies comprennent des équipements individuels et collectifs, des moyens de mobilité terrestre et des dispositifs techniques.

Les bénéficiaires directs du projet sont les forces armées mozambicaines, en particulier les deux compagnies formées par l'EUTM. Les bénéficiaires finaux de cette action sont les populations locales de la province de Cabo Delgado qui bénéficieront d'un environnement plus sûr, permettant la reprise des activités socio-économiques, et les groupes de personnes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les chefs religieux et les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui sont directement visés par le conflit et les exactions des groupes d'insurgés.

Les réalisations

En 2022, la plupart des activités entamées à la fin de l'année précédente se sont concrétisées, les appels d'offres et la plupart des livraisons ayant été finalisés :

- Définition des spécifications techniques au sein du groupe de travail ;
- Soumission du plan d'acquisition aux autorités mozambicaines pour validation ;
- Préparation des appels d'offres ;
- Lancement et suivi des procédures d'appel d'offres ;
- Suivi de la mise en œuvre du contrat et de la livraison ;
- Remise officielle de l'équipement aux forces armées mozambicaines.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

17 mois

BUDGET

4 000 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Octobre 2021 - Mars 2023

BÉNÉFICIAIRES

MOZAF - Forces armées mozambicaines



MOZAMBIQUE



ASSISTANCE TECHNIQUE À LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU NIGER (AT-CNDH)

Le contexte

Dans un contexte marqué par la recrudescence du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, la Commission nationale des droits de l'homme du Niger (CNDH) joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits humains dans le pays. En effet, les exactions commises aussi bien par les groupes armés non étatiques que par les forces de défense et de sécurité sur les populations, l'exacerbation des conflits fonciers intercommunautaires, la montée de l'extrémisme religieux et des déplacements internes, couplés à la crise sanitaire et environnementale fragilisent la société, notamment les personnes vulnérables, et exigent que la CNDH soit pleinement opérationnelle pour répondre aux défis multiformes qui se trouvent posés.

En tant qu'entité indépendante vis-à-vis de l'État et des acteurs de la société civile, la CNDH doit renforcer son autorité et développer des pratiques qui participent à la construction d'une culture des droits humains au Niger. Son mandat ayant été récemment élargi au mécanisme national de prévention de la torture (MNP) et souhaitant également conserver son statut « A » lors du prochain examen d'accréditation auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI), la CNDH a donc sollicité l'appui de l'Union européenne, afin d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement et de remplir pleinement son mandat sur tout le territoire nigérien, grâce à ses sept antennes régionales.

Le projet

Le partenariat entre l'Union européenne et la CNDH procède d'une volonté partagée de renforcer et consolider le dispositif nigérien de promotion et de protection des droits humains. Il se traduit par différents appuis depuis 2017, notamment une dotation en matériel, le financement du projet de renforcement du dispositif de promotion et de protection des droits humains, et la mise à disposition d'une assistance technique dédiée pilotée par B&S Europe et Coginta.

Il est donc attendu une rationalisation des moyens mis à disposition de la CNDH par l'Union européenne, ainsi qu'une coordination des appuis de ses partenaires techniques et financiers en vue d'optimiser leurs résultats. L'assistance technique à la CNDH, à travers l'appui-conseil, le renforcement de capacités, la mise à disposition d'outils, et l'accompagnement dans la mise en œuvre de ses activités, vise à amener la CNDH vers un développement institutionnel et organisationnel lui permettant d'assumer adéquatement sa mission de promotion, de protection et de défense des droits humains au Niger. Elle vise aussi à renforcer son dispositif d'investigation et d'élaboration des rapports annuels sur la situation des droits humains, via notamment des missions de vérification des faits de violations des droits humains et un suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.



Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet se sont poursuivies tout au long de l'année 2022 et les principales réalisations sont les suivantes :

- Réalisation d'un audit organisationnel de la CNDH et élaboration d'un manuel de fonctionnement interne accompagné des outils et standards de service permettant d'uniformiser et rationaliser les méthodes de travail de l'institution au niveau central et déconcentré ;
- Renforcement de capacités continu des commissaires, cadres et responsables des antennes de la CNDH via notamment l'appui-conseil aux groupes de travail et comités techniques en place, des réunions stratégiques avec la présidence, le bureau exécutif et le secrétariat général, et l'organisation d'un atelier de rencontre des responsables des antennes régionales de la CNDH à Niamey ;
- Accompagnement de la CNDH dans la mise en œuvre du mécanisme de prévention de la torture (MNP) via la mise en place d'un partenariat avec l'Association de prévention de la torture (APT) et l'ONG Grandir Dignement, la co-organisation avec l'APT d'un atelier de renforcement de capacités de la CNDH sur le mandat du MNP, et les techniques de visites des prisons et cellules de garde-à-vue, l'appui-conseil du groupe de travail et de la direction centrale en charge de la lutte contre la détention arbitraire, la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, pour l'implémentation du MNP ;
- Appui à la mise en place d'un cadre de concertation entre la CNDH, les forces de défense et de sécurité, la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- Accompagnement de la mise en place d'un fonds d'assistance juridique et judiciaire pour les personnes vulnérables, via l'appui-conseil au comité chargé de déterminer les critères d'octroi de l'assistance financière aux victimes, et la rédaction d'une note technique ;
- Appui à la rédaction du rapport annuel de la CNDH sur la situation des droits humains au Niger et du rapport d'activités de la CNDH pour l'année 2021 ;
- Appui-conseil à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des recommandations des rapports annuels sur les droits humains adressées aux autorités, via l'instauration d'un comité de suivi ;
- Appui-conseil aux missions d'investigation, de vérification, d'établissement des faits relatifs à des violations graves des droits humains (ex : événements d'octobre 2022 à Tamou, région de Tillabéri) et à la rédaction du rapport.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

15 mois

BUDGET

257 400 EUR

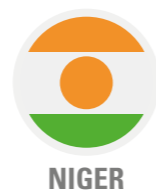
PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Janvier 2022 - Avril 2023

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires de l'intervention sont les membres de la CNDH, à savoir :

- Les Commissaires, membres permanents de la CNDH ;
- L'Administration et les Directions techniques de la CNDH ;
- Les antennes locales et régionales de la CNDH.



PROJET DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN ESCADRON POLYVALENT DE LA GARDE NATIONALE DU NIGER (EP-GNN)

Le contexte

Le Niger partage des frontières avec sept pays voisins : la Libye au Nord-Est, le Tchad à l'Est, le Nigéria et le Bénin au Sud, le Burkina Faso et le Mali à l'Ouest et l'Algérie au Nord-Ouest. Alors que la plupart de ces pays font face à une importante dégradation de leurs situations sécuritaires, les 5690 kilomètres de frontières insuffisamment contrôlées du Niger l'exposent à la circulation de groupes criminels et terroristes. Ce pays était, est, et restera un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au sud du Sahara. De fait, il est confronté à des menaces de sécurité, au terrorisme et aux trafics criminels. Sécuriser ses territoires et les développer économiquement constituent aujourd'hui deux défis majeurs de la République du Niger, soutenue par la communauté internationale. Dans cette perspective, la stratégie nationale de sécurité intérieure préconise la création d'unités d'intervention de forces mobiles pour mieux contrôler le territoire contre les actions terroristes des groupes armés non étatiques et contre la délinquance criminelle transnationale organisée. La Garde Nationale, composante de la force publique de sécurité intérieure placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, s'inscrit dans cette dynamique par la création de nouveaux escadrons polyvalents capables de se déplacer en toute autonomie sur les zones nécessitant leur présence en fonction de l'évolution de la menace.

Le projet

Lancé à la demande des autorités nigériennes, le projet visait à équiper et former l'escadron polyvalent de la Garde Nationale du Niger, prochainement amené à être déployé dans la zone de Tahoua. Le projet a été conduit en étroite coordination avec la mission EUCAP Sahel Niger, qui dans le cadre de son mandat forme également le personnel de l'escadron. Prévu pour se terminer le 30 juin 2022, le projet a bénéficié d'une extension jusqu'au 30 novembre 2022 et s'est achevé à la satisfaction générale des parties prenantes. Si bien qu'une nouvelle phase a été décidée par l'Union européenne et le Haut Commandement de la Garde Nationale, au profit d'un autre escadron.

Les réalisations

L'année 2022 a permis de poursuivre la livraison des matériels acquis au profit de l'escadron polyvalent au cours de l'année 2021. Ainsi 17 véhicules dont 16 aménagés pour le transport de troupe ont été livrés ainsi qu'une ambulance médicalisée, un camion remorqueur ou encore deux engins blindés. Une formation en maintenance et pilotage des engins blindés a été organisée en septembre 2022 au profit de 22 personnels de la Garde Nationale. Ces stages doivent permettre aux apprenants de manœuvrer les engins en toute sécurité et également de les maintenir en condition opérationnelle.

Du matériel de radiocommunication interopérable avec ceux des autres forces de défense et de sécurité nigériennes a été remis à l'escadron. Des outils informatiques ont également été achetés et le choix des matériels s'est porté sur des équipements adaptés aux conditions de travail en plein désert. Les 202 gardes de l'escadron se sont vus remettre des équipements individuels (tenue, paquetage, équipement de protection individuelle, matériel de vie en campagne, etc.) afin de leur permettre de se déplacer dans de bonnes conditions dans l'ensemble de la zone qu'ils doivent sécuriser. Du matériel collectif pour la vie en campagne a également été acquis par le projet dont une cuisine mobile. Son utilisation a fait l'objet d'une formation pour 10 personnels de la Garde Nationale. Différents moyens spéciaux ont été remis à l'escadron afin qu'il puisse conduire leur mission avec des moyens technologiques performants. Des drones ont notamment été livrés. Une formation a été conduite à l'endroit de 4 agents pour leur permettre d'en maîtriser le fonctionnement et leur entretien. L'équipe projet a également travaillé aux côtés du haut commandement de la Garde Nationale en étroite collaboration avec la mission EUCAP Sahel Niger pour renforcer les capacités de gouvernance de l'escadron. Trois groupes de travail, chacun dédié à une dominante, ont été constitués et se sont réunis régulièrement afin de définir les procédures régissant le fonctionnement, l'organisation et le règlement d'emploi du service mais également sa gestion y compris en termes de ressources humaines et de soutiens logistique et budgétaire. Au mois d'avril 2022, un atelier, réunissant une quinzaine de participants de la Garde Nationale, a été organisé pour étudier ces projets en vue de les présenter au haut-commandant avant leur validation finale.

En outre, l'escadron étant nouvellement créé et déployé, il apparaissait nécessaire de conduire une sensibilisation de ses agents quant aux règles d'éthique, de déontologie et de respect des droits humains. Un atelier a en ce sens été organisé au profit de 25 cadres de l'escadron, du 26 au 30 juillet 2022. Puis 8 sessions ont été organisées à l'endroit de l'ensemble des agents de l'escadron de septembre à novembre 2022.

Finalement, un atelier de renforcement du lien de confiance avec la population a été organisé à Tahoua le 10 novembre 2022, en présence des autorités politiques, administratives, religieuses et de représentants de la société civile dans les départements couverts par l'escadron au cours de leurs missions de nomadisation. 83 personnes ont participé à l'évènement qui a permis de présenter le rôle de l'escadron, l'importance de la collaboration entre la population et la GNN ainsi que les attentes de la population en matière de sécurité publique.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

24 mois

BUDGET

4 450 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Décembre 2020 - Novembre 2022

BÉNÉFICIAIRES

Garde Nationale du Niger



PROJET DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN ESCADRON POLYVALENT DE LA GARDE NATIONALE DU NIGER (EP-GNN II)

Le contexte

Le Niger partage des frontières avec sept pays voisins : la Libye au Nord-Est, le Tchad à l'Est, le Nigéria et le Bénin au Sud, le Burkina Faso et le Mali à l'Ouest et l'Algérie au Nord-Ouest. Alors que la plupart de ces pays font face à une importante dégradation de leurs situations sécuritaires, les 5690 kilomètres de frontières insuffisamment contrôlées du Niger l'exposent à la circulation de groupes criminels et terroristes. Ce pays était, est, et restera un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au sud du Sahara. De fait, il est confronté à des menaces de sécurité, au terrorisme et aux trafics criminels. Sécuriser ses territoires et les développer économiquement constituent aujourd'hui deux défis majeurs de la République du Niger, soutenue par la communauté internationale.

Dans cette perspective, la stratégie nationale de sécurité intérieure préconise la création d'unités d'intervention de forces mobiles pour mieux contrôler le territoire contre les actions terroristes des groupes armés non étatiques et contre la délinquance criminelle transnationale organisée. La Garde Nationale, composante de la force publique de sécurité intérieure placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, s'inscrit dans cette dynamique par la création de nouveaux escadrons polyvalents capables de se déplacer en toute autonomie sur les zones nécessitant leur présence en fonction de l'évolution de la menace.

Lancé à la demande des autorités nigériennes, le projet de soutien à la création d'un escadron polyvalent de la Garde Nationale du Niger dans la région de Tahoua a été mis en œuvre par l'Association Coginta du 30 décembre 2021 au 30 novembre 2022. Fort de son succès, l'Union européenne, en accord avec le haut commandement de la Garde Nationale du Niger, a renouvelé le projet pour une deuxième phase, cette fois dans la zone de Torodi.

Le projet

Le projet vise donc à équiper et former l'escadron polyvalent de la Garde Nationale, prochainement amené à être déployé à l'ouest du Niger, à proximité de la frontière avec le Burkina Faso, dans la zone de Torodi. Le projet - comme le précédent - sera conduit en étroite coordination avec la mission EUCAP Sahel Niger, qui dans le cadre de son mandat forme également le personnel de l'escadron.

Cette nouvelle phase prévoit également la construction d'une emprise pour l'escadron avec une base vie et une base administrative. En sus des activités mentionnées, il est également prévu de travailler sur le renforcement du lien de confiance avec les populations de la zone, ceci par l'organisation et la conduite d'activités de cohésion sociale, voire

la réalisation de petites infrastructures communautaires. Le projet prévoit également deux ateliers. Le premier avec le conseil départemental de sécurité afin de présenter aux responsables locaux (élus, représentants des FDS dans la zone, représentants des services déconcentrés de l'État, leaders communautaires, représentants de la société civile, etc.) les missions et les cadres de l'escadron. Le second avec les acteurs de la chaîne pénale présents dans le département de Torodi pour évaluer les modalités de coopération interservices et améliorer le traitement judiciaire des affaires de terrorisme et de criminalité transnationale organisée.

Les réalisations

Le projet a démarré le 1er décembre 2022 par la conduite d'une série de concertations avec le comité technique de coordination des forces mobiles et le haut commandement de la Garde Nationale, pour affiner les besoins non létaux de l'escadron polyvalent en moyens roulants, moyens de communication, équipements individuels de protection, équipements collectifs et spéciaux, et matériels de campagne.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

20 mois

BUDGET

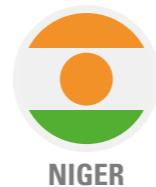
5 500 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Décembre 2022 - Juin 2024

BÉNÉFICIAIRES

Garde Nationale du Niger



PROJET D'APPUI À L'OPÉRATIONNALISATION DE LA COMPOSANTE POLICE DE LA FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL ET AU PROCESSUS DE JUDICIARISATION DES FUSEAUX CENTRE ET EST, ET LEURS ZONES LIMITROPHES (UISN)

Le contexte

Afin d'améliorer la situation sécuritaire dans la région, les pays du G5 Sahel ont mis en place en 2017 la Force conjointe du G5 Sahel (FCG5S), chargée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Cette réponse militaire a été complétée par la création de la composante police de la FCG5S, composée dans chacun des 5 pays d'Unités prévôtales et d'Unités d'investigation spécialisées (UIS), ayant pour mission la judiciarisation des opérations militaires.

Au Niger, les UIS dépendent des antennes régionales du Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (SCLCT/CTO), structure interministérielle à vocation nationale regroupant du personnel de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la garde nationale. Le SCLCT/CTO a vocation à coordonner, diriger et traiter l'ensemble des enquêtes relatives à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Niger a déployé une UIS à Bankilaré et dispose d'antennes à Diffa, Ouallam, et Agadez.

L'installation des UIS - avec l'appui du projet - au plus près des interventions militaires et notamment de la zone d'action de la FCG5S permet de réduire considérablement les délais d'intervention et de transport sur les lieux d'infractions terroristes ce qui devrait notamment contribuer à l'amélioration du traitement des dossiers. Dans cette perspective, la pleine fonctionnalité ainsi que la sécurisation des antennes sont des conditions sine qua non à la réussite de leurs missions.

Le projet

Coginta met en œuvre le projet d'appui à l'opérationnalisation de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel et au processus de judiciarisation des fuseaux Centre et Est, et leurs zones limitrophes, en soutenant le SCLCT/CTO. Les activités du projet ont été réparties dans quatre domaines :

- La construction de locaux pour les antennes de l'UIS à Agadez, Diffa et Téra ;
- La fourniture d'équipements opérationnels et spécialisés pour les locaux et personnels de l'UIS ;
- Les formations des personnels de l'UIS, principalement en police judiciaire et aux techniques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- Le renforcement des capacités d'organisation et de coordination du SCLCT/CTO, en matière de gouvernance comme de fonctionnement.

Les réalisations

Le projet a pris fin le 30 avril 2022 après 30 mois de mise en œuvre. L'extension du projet s'est vue nécessaire du fait de la pandémie de COVID-19 qui a ralenti bon nombre d'activités et réduit les déplacements, mais également compte tenu du changement de site d'implantation de l'UIS par les autorités nigériennes (de Madama à Agadez).

En février 2022, le projet a livré la troisième et dernière infrastructure, l'UIS d'Agadez. Celle-ci permet l'accueil de 35 personnels avec, dans la base vie, des dortoirs distincts pour les femmes et la hiérarchie. La base de travail prévoit plusieurs bureaux, une salle de réunion ainsi que des cellules pour les gardés à vue. Les locaux des UIS sont remis clefs en main à la partie nationale, ce qui signifie qu'ils sont entièrement meublés, dotés de matériels informatiques adaptés et de moyens radiocommunications. Les infrastructures sont reliées aux réseaux d'eau et d'électricité mais elles disposent également d'un forage et d'un dispositif d'énergie solaire pour pallier les irrégularités du réseau électrique national. Des moyens de mobilité ont également été mis à disposition, de même que du matériel spécialisé pour la conduite d'investigations dont du matériel d'identification biométrique ainsi que des logiciels d'analyse criminelle et d'analyse de données téléphoniques. Les locaux de l'UIS ont été inaugurés le 4 février 2022, en présence du ministre de l'Intérieur, de l'Ambassadeur de l'UE au Niger, du Sultan de l'Air, du Directeur de la Police Nationale ainsi que de la direction exécutive de COGINTA.

La dernière formation du projet s'est tenue pendant 20 jours en février et mars 2022. 21 agents de la division Intervention et Protection (l'une des trois divisions du SCLCT/CTO) se sont ainsi vus entraînés aux techniques d'intervention professionnelle (commandement, intervention, escorte, transfèrement) et de détection des engins explosifs improvisés (EEI).

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

30 mois

BUDGET

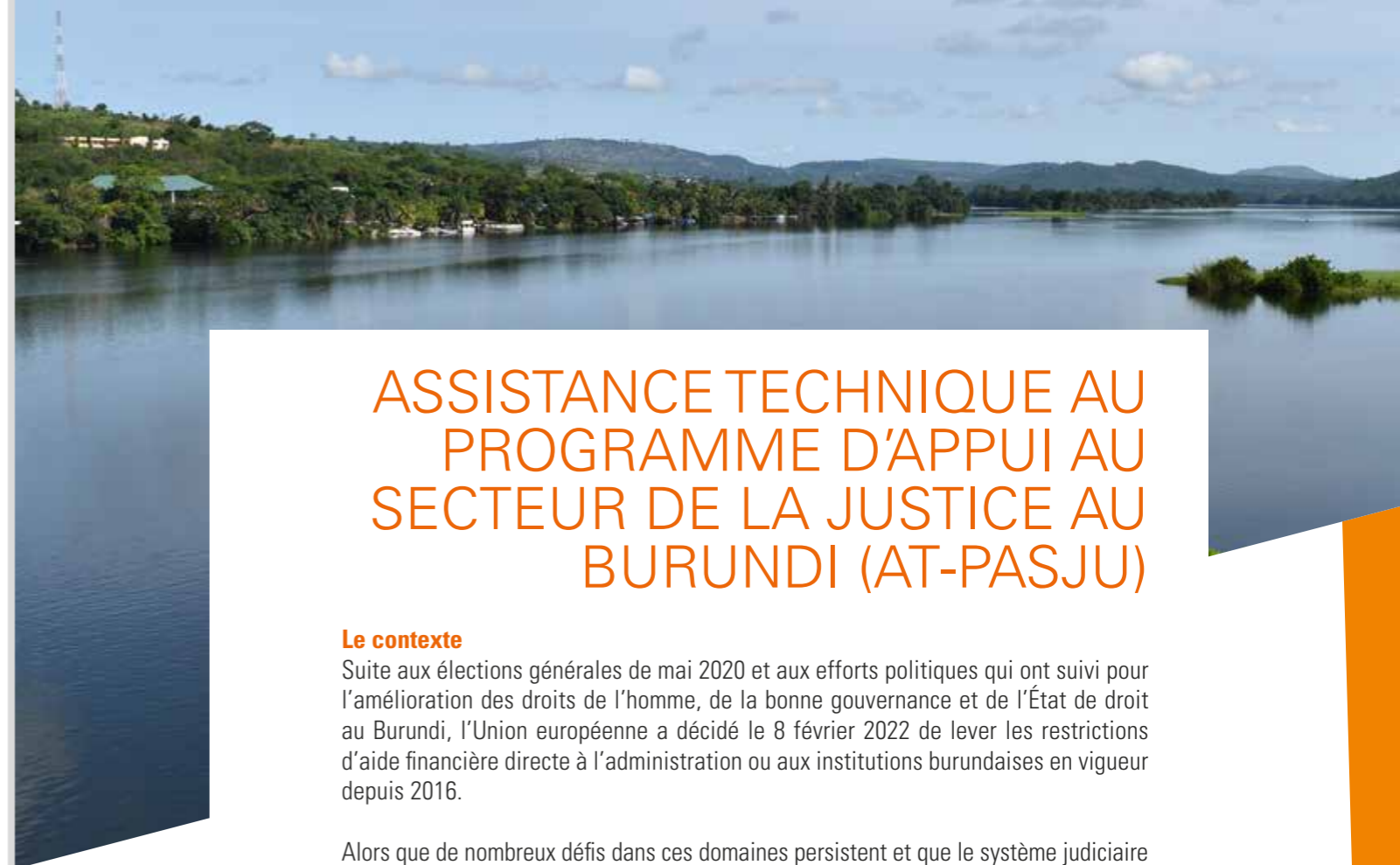
3 499 164 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2019 - Avril 2022

BÉNÉFICIAIRES

Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et Contre la Criminalité Transnationale Organisée (SCLCT/CTO) et ses antennes



ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA JUSTICE AU BURUNDI (AT-PASJU)

Le contexte

Suite aux élections générales de mai 2020 et aux efforts politiques qui ont suivi pour l'amélioration des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'État de droit au Burundi, l'Union européenne a décidé le 8 février 2022 de lever les restrictions d'aide financière directe à l'administration ou aux institutions burundaises en vigueur depuis 2016.

Alors que de nombreux défis dans ces domaines persistent et que le système judiciaire et politique burundais est placé par le gouvernement au cœur du mécanisme de contrôle et de vigilance après la crise politique de 2015, la justice souffre encore de problèmes structurels profonds qui fragilisent le respect des droits des populations et renforcent les difficultés d'accès à la justice pour les populations vulnérables au Burundi. Ces problèmes sont liés notamment au manque d'indépendance du pouvoir judiciaire, au manque de moyens et de formation du personnel judiciaire, à l'engorgement des prisons, aux problèmes d'encadrement et d'archivage des dossiers, à la faible application de la loi par les magistrats, et au manque de protection des victimes et des témoins.

Le projet

Dans ce contexte fragile, l'Union européenne a mis en place un programme d'appui au secteur de la justice au Burundi (PASJU) qui est décliné en trois projets distincts. L'Agence belge de développement (Enabel) met en œuvre un projet qui porte sur le renforcement de l'offre de justice et de l'efficacité du ministère de la Justice et l'amélioration des conditions de détention. L'Ambassade des Pays-Bas, via Cordaid, est chargée d'améliorer l'accès à la justice des populations vulnérables du Burundi par la mise en place d'activités d'aide légale. Enfin, Bibliothèques Sans Frontières prend en charge la digitalisation de la chaîne judiciaire dans 4 provinces pilotes.

L'assistance technique confiée à B&S Europe et Coginta contribue à la mise en œuvre des objectifs du programme et accompagne les actions des partenaires de mise en œuvre par le renforcement des capacités de gestion et de pilotage en vue d'une cohérence globale des activités. Elle harmonise le système de suivi-évaluation des différentes composantes du programme, organise les réunions du comité de pilotage et du comité de suivi technique, et assure la prise en compte des questions transversales d'égalité du genre, de numérisation et de renforcement des organisations de la société civile dans le cadre de ces actions. Elle appuie également la mise en œuvre du plan sectoriel du ministère de la Justice en renforçant ses capacités et compétences institutionnelles et opérationnelles et soutient la redynamisation du Groupe sectoriel justice et État de droit.

Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet AT-PASJU ayant débuté en novembre 2022, les principales réalisations sont les suivantes :

- Mission de démarrage du Chef d'équipe et de l'expert statisticien et installation de l'AT dans les locaux de la cellule de coordination des appuis des partenaires du ministère de la Justice ;
- Analyse du contexte politique et juridique burundais et animation de rencontres avec les autorités judiciaires bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre des différentes composantes du PASJU ;
- Préparation d'un système de suivi et d'évaluation harmonisé entre les différentes composantes du PASJU ;
- Appui à l'harmonisation et la finalisation des documents de projets du PASJU et des conventions de partenariat entre le ministère de la Justice et les acteurs de mise en œuvre du programme ;
- État des lieux du système d'information judiciaire en vue de l'élaboration d'un plan de travail et d'un nouveau canevas de collecte des données judiciaires en appui à la direction de la planification et des statistiques du ministère de la Justice.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

36 mois

BUDGET

753 880 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2022 - Octobre 2025

BÉNÉFICIAIRES

Le ministère de la Justice du Burundi



BURUNDI



PRÉVENIR LA VIOLENCE ÉLECTORALE ET ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES DU NORD DU GHANA (NORPREVSEC)

Le contexte

Le Ghana bénéficie d'un environnement socio-politique relativement stable et une économie parmi les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest. La situation dans le nord du Ghana suscite cependant des inquiétudes en raison de taux de pauvreté élevés, d'infrastructures peu développées, d'un fort chômage des jeunes, et de nombreux conflits liés à la gestion des ressources ou à un sentiment de marginalisation. Les frontières avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo sont faiblement contrôlées et cette situation favorise les trafics et la pénétration des groupes armés qui sévissent au Sahel. Cette situation crée un terrain potentiellement favorable pour des groupes armés souhaitant s'y implanter ou recruter. Tous ces éléments mettent à l'épreuve la capacité des institutions sécuritaires à prévenir le développement de l'extrémisme violent et mobilisent également une partie importante de la population, déterminée à maintenir le haut niveau de cohésion et la culture du dialogue qui prévalent dans la société ghanéenne. Chefs religieux, chefs traditionnels, responsables communautaires, organisations de la société civile, travaillent activement à la promotion d'une coexistence pacifique dans le nord du Ghana.

Le projet

L'objectif global du programme NORPREVSEC est de promouvoir une gouvernance inclusive contribuant directement à la résilience et à la sécurité au Ghana, en renforçant les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans leurs efforts conjoints et coordonnés pour maintenir la paix et contenir la montée de l'extrémisme violent. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat réunissant Coginta, la NCCE (National Commission on Civic Education) et la FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas).

Mis en œuvre depuis 2021 conjointement avec WANEP (West Africa Network for Peacebuilding), la deuxième partie du programme vise spécifiquement à renforcer les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux non sécuritaires, en matière d'alerte précoce, de résolution des conflits et de diplomatie préventive. Il appuie plus spécifiquement les organisations de la société civile, les Conseils régionaux de paix ainsi que les chefs traditionnels.

Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet se sont poursuivies tout au long de l'année 2022 et les principales réalisations sont les suivantes :

- Renforcement et extension du système d'alerte précoce de WANEP ;
- Appui financier et capacitaire à 30 organisations de la société civile ;
- Appui financier et capacitaire aux Conseils régionaux de paix ;
- Mise en œuvre de la mission de diplomatie préventive et de médiation ;
- Formations de responsables d'organisations gouvernementales et non gouvernementales à la prévention de l'extrémisme violent et aux mécanismes alternatifs de résolution des conflits ;
- Formation des chefs et des reines-mères aux mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges, à la gestion des terres, aux lois sur les chefferies et sur les successions.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

28 mois

BUDGET

2 000 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

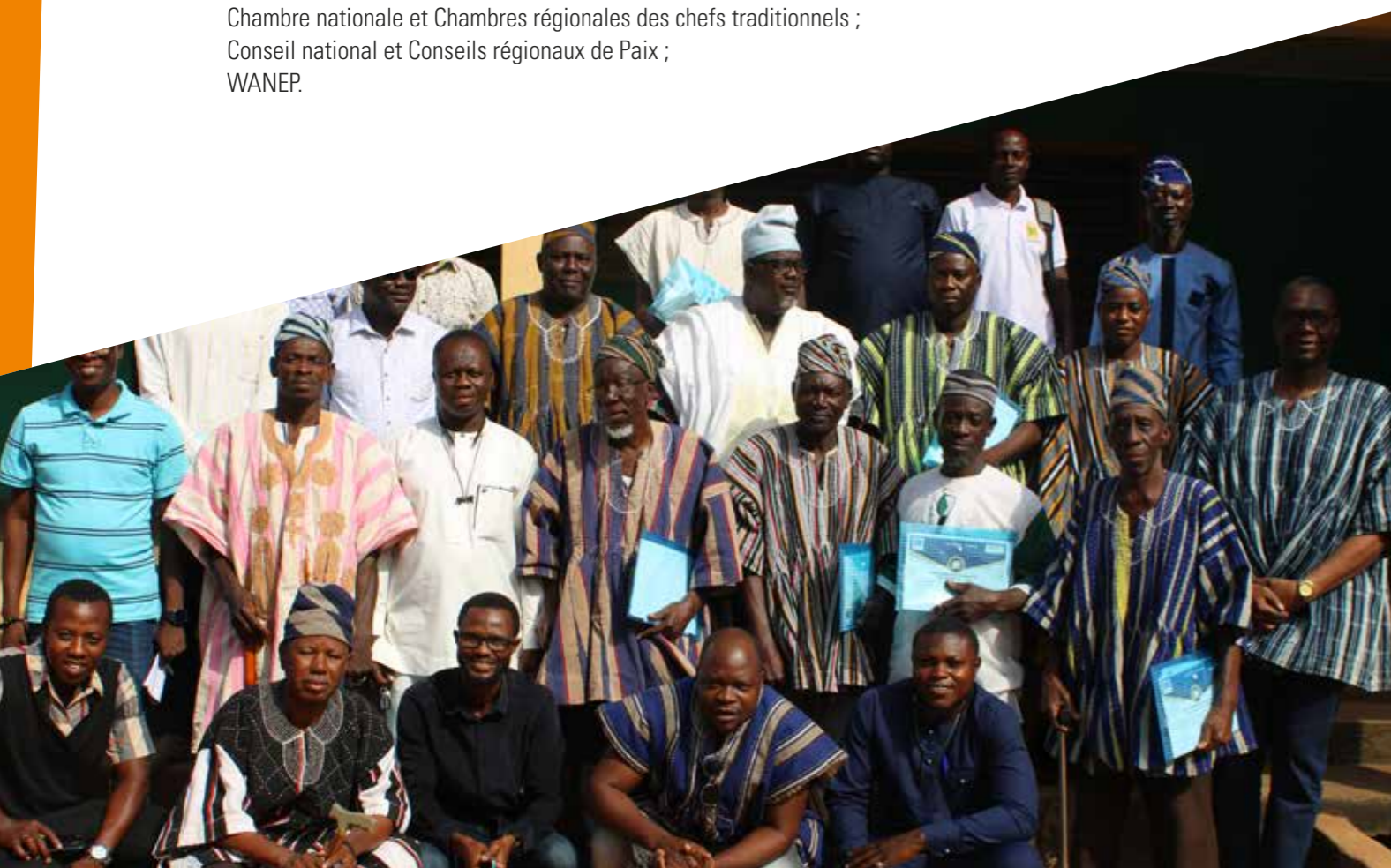
Septembre 2021 - Janvier 2024

BÉNÉFICIAIRES

Organisations de la société civile ;
Chambre nationale et Chambres régionales des chefs traditionnels ;
Conseil national et Conseils régionaux de Paix ;
WANEP.



GHANA



ÉLABORATION DE 3 MODULES DE FORMATION POUR LES OFFICIERS DE POLICE SUR LA POLICE DE PROXIMITÉ, LA REDEVABILITÉ ET LE COMMANDEMENT AU GHANA

Le contexte

Trente ans de transferts démocratiques et pacifiques du pouvoir entre les partis politiques, une économie parmi les plus dynamiques du continent et une société caractérisée par une forte culture du dialogue et de la tolérance. Le Ghana fait figure de modèle en Afrique de l'Ouest. Le pays n'en connaît pas moins des disparités criantes entre le Sud et le Nord, où le taux de pauvreté est proche de 90% dans certaines régions. Sa frontière commune de quelque 500 kilomètres avec le Burkina Faso, théâtre de violences et de déstabilisation par les groupes djihadistes sahéliens depuis plusieurs années, et les risques d'instrumentalisation de poches de sous-développement local et des conflits autour de chefferies sont une source d'inquiétude. Ces défis mettent à rude épreuve les capacités des forces de l'ordre qui doivent s'adapter à la nouvelle donne et entreprendre des réformes pour améliorer leur service et leur image dans un contexte de faible territorialisation. La direction de la police nationale entend redynamiser sa police communautaire, mieux l'encadrer et la former, tout en développant des stratégies de lutte contre les risques sécuritaires qui pèsent sur le pays.

Le projet

La Coopération allemande GIZ a mandaté Coginta en juin 2021 afin d'assister la police nationale dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie de police communautaire, embrassant les bonnes pratiques internationales tout en l'adaptant à un contexte institutionnel et culturel propre. La police communautaire ghanéenne était jusqu'ici organisée verticalement avec des antennes locales répondant directement à une unité centrale de police. Ces dernières étaient peu intégrées aux postes de police locaux dans lesquels elles œuvraient.

Dans sa nouvelle vision, la police ghanéenne entend élargir le concept de police communautaire à l'ensemble des patrouilles des postes de police sous le commandement d'un inspecteur. Coginta accompagne ce processus de transformation à travers l'élaboration d'un vade-mecum sur la nouvelle stratégie, la conception de formations en police communautaire et la formation de formateurs des écoles de police et de personnels amenés à jouer un rôle d'instructeur.

Les réalisations

Fin 2021, la direction de la police nationale ghanéenne a adopté une nouvelle stratégie de police communautaire ouvrant la voie à des formations accompagnées par Coginta. Des matériaux pédagogiques ont été élaborés en ateliers à l'automne 2021. Ceux-ci ont porté avant tout sur la police communautaire mais également sur les services d'inspection ainsi que la formation des cadres de premier niveau gérant un poste de police. En 2022, des groupes de travail animés par Coginta ont finalisé la rédaction de manuels sur ces sujets et ce travail a été suivi de formations de formateurs dispensées au printemps. En parallèle à ces formations, Coginta a appuyé la police nationale dans la révision de la formation de base de son personnel en revisitant et refondant entièrement son curriculum.

SOURCE DE FINANCEMENT

GIZ

DURÉE DU PROJET

11 mois

BUDGET

138 810 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Juin 2021 - Mai 2022

BÉNÉFICIAIRES

Service de Police du Ghana (Ghana Police Service - GPS)



GHANA



PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (PARAJ)

Le contexte

Face au double contexte marqué par la difficulté d'accès à la justice des personnes en besoin d'assistance judiciaire et l'inexistence d'une aide juridictionnelle effective en Guinée, certaines initiatives ont, au cours de ces dernières années, été entreprises dans le but de répondre - entre autres - aux nombreux besoins exprimés par les victimes de violations de leurs droits fondamentaux, et les personnes en détention provisoire prolongée. À titre illustratif, l'action de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui a permis aux avocats des Cliniques juridiques de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) et Les Mêmes droits pour tous (MDT) d'assister gratuitement plus de 1250 personnes devant les juridictions entre 2014 et 2017, visait à répondre aux nombreux souhaits exprimés par les justiciables. Malgré cette assistance apportée aux personnes ne disposant pas de moyens suffisants pour faire valoir leurs droits devant la justice, de nombreux autres besoins demeurés insatisfaits, ont justifié la nécessité de la mise en œuvre d'autres actions plus efficaces, en vue de mieux répondre aux difficultés d'accès à la justice des populations vulnérables.

Le projet

S'inscrivant dans le prolongement de l'action des Cliniques juridiques conduite par la FIDH, le PARAJ vise à renforcer, pérenniser et étendre aux régions de Kindia et Labé, les actions d'assistance juridique et judiciaire des Cliniques juridiques, et à les combiner avec les actions d'information, de sensibilisation et de médiation-conciliation des Maisons de justice, afin de garantir un concept de justice de proximité plus efficace, holistique et inclusive, et de permettre une couverture géographique sur toute l'étendue du territoire guinéen.

Mis en œuvre depuis novembre 2020, il a pour objectif global d'appuyer les organisations de la société civile en matière de consolidation de l'État de droit, à travers le renforcement de l'accès à la justice des personnes vulnérables et la lutte contre l'impunité en République de Guinée. Pour cela, il vise plus spécifiquement à renforcer les capacités des Cliniques juridiques et l'action des organisations de la société civile engagées dans l'assistance juridique et judiciaire, à renforcer l'accès aux services de justice de proximité pour les populations les plus vulnérables, et à renforcer la coordination des Cliniques juridiques avec les acteurs de la justice.



Les réalisations

Les activités opérationnelles du PARAJ se sont poursuivies tout au long de l'année 2022, et ont permis les réalisations suivantes :

- 263 visites de lieux de détention réalisées par les juristes des Cliniques juridiques à travers le pays ;
- 1358 dossiers, dont 1131 correctionnels et 221 criminels, traités à travers les services de l'assistance judiciaire gratuite des Cliniques juridiques de l'OGDH et MDT, au bénéfice de 1809 personnes, dont 139 femmes ;
- 1356 personnes, dont 637 femmes, assistées par les Maisons de justice à travers l'accueil, l'information, la médiation et la conciliation ;
- 2 nouvelles conventions signées entre des universités et les Cliniques juridiques ;
- 58 émissions radios interactives diffusées en langues locales sur des thématiques spécifiques liées aux droits humains et l'accès à la justice dans les zones d'intervention du projet ;
- 7 sessions de formation portant sur 7 modules organisées au bénéfice de 173 acteurs de la justice de proximité, et 2 sessions réalisées à l'attention de 18 formateurs nationaux ;
- Un plaidoyer effectué en appui au ministère de la Justice et des Droits de l'homme, auprès de la Commission justice, droits humains, réconciliation et communication du Conseil national de la transition (CNT), en faveur de l'adoption de la loi portant aide juridictionnelle.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

32 mois

BUDGET

1 750 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2020 - Juillet 2023

BÉNÉFICIAIRES

En plus du ministère de la Justice et des Droits de l'homme qui est le bénéficiaire institutionnel, le projet cible principalement les personnes vulnérables et indigentes, notamment :

- Les victimes de violations graves des droits humains ;
- Les détenus en détention arbitraire ou provisoire prolongée ;
- Les victimes de traite/migrants en situation de vulnérabilité ;
- Les victimes de violences basées sur le genre ;
- Les mineurs victimes et en conflit avec la loi ;
- Les personnes atteintes de handicap, de maladie grave ou de troubles mentaux.



GUINÉE



ÉVALUATION DES PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE L'HOMME EN GUINÉE

Le contexte et le projet

Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme formulent des principes qui régissent les collaborations des entreprises extractives avec les forces de sécurité nationales ainsi que les sociétés de sécurité privée contractées pour gérer leurs sites. Les entreprises qui signent ces Principes s'engagent à suivre volontairement ces directives. Suite à une plainte des communautés locales faisant état d'allégations de violation des droits de l'homme par la société minière AngloGold Ashanti sur la mine de Siguiri, une médiation a été entreprise par le Bureau du conseiller-médiateur de la Société financière internationale (SFI) dont l'un des résultats a été de mettre en place une équipe de prévention des conflits sous les auspices de Search for Common Ground. Coginta a été associée à ce processus pour une évaluation de l'application des Principes volontaires et réaliser des formations sur le respect des droits de l'homme par les agents de sécurité à Siguiri.

Les réalisations

Une formation sur les Principes volontaires et les droits de l'homme au profit des forces de sécurité a eu lieu à Siguiri en 2021. Une mission de terrain d'un mois pour l'évaluation de l'application des Principes dans la zone de Siguiri et de Kintinian a également été menée et un rapport d'évaluation a été remis au Bureau du Conseiller-Médiateur.

SOURCE DE FINANCEMENT

Search for Common Ground

DURÉE DU PROJET

8 mois

BUDGET

25 505 USD

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Juillet 2021 - Février 2022

BÉNÉFICIAIRES

Search for Common Ground



GUINÉE



PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA POLICE EN RDC (PARP III)

Le contexte

Après une période marquée par des avancées concrètes (2008 - 2015), la réforme de la police en République démocratique du Congo (RDC) a connu un important ralentissement entre 2016 et 2019, les répressions policières à Kinshasa de janvier 2015 et septembre 2016 ayant occasionné l'interruption de la plupart des programmes internationaux de soutien à la Police nationale congolaise et mis à mal toute possibilité d'opérationnalisation de cette réforme. Avec les élections de 2018, la RDC a connu sa première alternance politique pacifique avec de nouvelles autorités qui se sont engagées à entreprendre les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité en vue du rétablissement de l'État de droit et de la stabilité dans le pays. Sa relance était primordiale pour soutenir la vision politique des nouvelles autorités en matière de protection et de réalisation des droits de la population afin de rétablir durablement la sécurité sur l'ensemble du territoire. Un deuxième plan d'action quinquennal pour la réforme de la police pour la période 2020 - 2024 a été validé fin 2019 par le nouveau gouvernement. Le programme d'appui à la réforme de la police (PARP - Phase III) poursuit l'engagement holistique dans ce secteur et soutient la dynamique réformatrice dans la continuité de la mission EUPOL RDC et des programmes du Fonds européen de développement et des autres coopérations européennes.

Le projet

Mis en œuvre depuis 2021, dans un consortium réunissant Enabel, DCAF et Coginta, l'objectif global du programme est de contribuer à la paix, à la sécurité et au renforcement de l'État de droit en améliorant la gouvernance, la protection des droits humains ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption en RDC. Les quatre objectifs spécifiques sont :

- L'amélioration de la mise en œuvre de la réforme et de la redevabilité de la police ;
- Le renforcement de la professionnalisation de la police et de la chaîne pénale ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines ;
- L'opérationnalisation de la police de proximité pour restaurer la confiance de la population.

Le programme est mis en œuvre au niveau de la police et du ministère de l'Intérieur à Kinshasa et dans trois régions (Equateur, Ituri et Kasaï). Il renforce la cohérence entre la réforme de la police et les réformes de l'armée et de la justice dans une vision plus globale de la réforme du secteur de la sécurité en impliquant l'ensemble des forces de sécurité et en améliorant la relation entre la police et les populations, tant au niveau central que local.

Les réalisations

Le premier trimestre 2022 a consisté à établir officiellement Coginta en RDC et à mettre en place les moyens humains et matériels à Kinshasa, Mbandaka, Bunia et Tshikapa. Dans le même temps, les contacts ont été établis avec les représentants des ONG RCN

Justice & Démocratie et Avocats Sans Frontières (ASF), impliquées dans la mise en œuvre du projet d'appui à la réforme de la justice, pour répondre au souhait exprimé par la délégation de l'UE de favoriser la complémentarité entre les appuis police et justice mis en œuvre par l'UE sur les mêmes provinces et les mêmes périodes.

En étroite collaboration avec la Police nationale congolaise et les parquets concernés, le programme a lancé la préparation dans chaque province d'une formation de 50 officiers de police judiciaire, sur une durée de trois mois aboutissant à la qualification et à l'habilitation OPJ des apprenants et en y intégrant une formation spécialisée sur les violences sexuelles. Le PARP III a également acquis des matériels complémentaires, contracté les prestataires informatiques et a mis en place un bureau d'encodage au sein de la coordination nationale de la police judiciaire et de l'escadron de protection de l'enfance et prévention des violences sexuelles. Les missions d'installation des bureaux provinciaux ont été mises à profit pour réaliser un premier état des lieux des Groupes Mobiles d'Intervention (GMI) et de la Légion Nationale d'Intervention (LNI) (en charge du maintien de l'ordre lors de manifestations ou de rassemblements) concernant la situation des effectifs, des équipements de protection, des moyens de transmissions, des armes, des véhicules à Kinshasa et dans les provinces couvertes par le projet. Un atelier de réflexion et de rédaction de la doctrine d'intervention en matière de maintien de l'ordre a été organisé en novembre 2022 avec la participation d'experts de la Police fédérale belge. Un premier point de situation concernant la base de données et la gestion des ressources humaines a été réalisé et a démontré que les outils en place étaient en majorité hors service pour permettre une mise en place d'une gestion informatisée. Le programme a procédé au lancement de la phase relative aux travaux de reconstitution de la base de données et un premier lot de matériel informatique a été remis en octobre 2022 à la Police nationale congolaise afin de faciliter la reconstitution de la base de données. Dans le cadre de la mise en place de la police de proximité dans les trois provinces ciblées, les communes cibles ont été identifiées à Tshikapa, Bunia et Mbandaka. Les comités locaux de sécurité de proximité ont également été mis en place et formés. Parallèlement, des actions de sensibilisation ont été menées dans les quartiers des communes concernées en s'appuyant sur les maires, les chefs de quartiers et des représentants des associations et des organisations de la société civile. Dans deux communes, une première version des diagnostics locaux de sécurité a pu être établie (celui de Mbandaka le sera en janvier 2023). C'est à partir de ce diagnostic que seront identifiées les problématiques rencontrées et les attentes de la population dans le domaine sécuritaire. Le diagnostic local de sécurité constitue le support à partir duquel est construit le plan local de sécurité.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

48 mois

BUDGET

8 789 269 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Décembre 2021 - Décembre 2025

BÉNÉFICIAIRES

Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières ;

Autorités politico-administratives des provinces de mise en œuvre ;

Secrétariat exécutif du comité de suivi de la réforme de la Police ;

Police nationale congolaise ;

Inspection générale de la Police nationale congolaise ;

Assemblée nationale, Assemblées provinciales des provinces de mise en œuvre ;

Organisations de la société civile œuvrant dans la sphère de la gouvernance sécuritaire et de la réforme de la Police.



RDC



PROJET D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA VALORISATION DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ARTISANALE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET DE COHÉSION SOCIALE AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECORCI)

Le contexte

La Côte d'Ivoire est actuellement le 7ème producteur d'or en Afrique, sa production annuelle est passée de 12.4 tonnes en 2011 à 34.4 tonnes en 2020 rendant le pays attractif pour la main d'œuvre et pour les intermédiaires revendeurs d'or. Toutefois, les professionnels du secteur minier ivoirien estiment que 50% de la production nationale d'or serait exportée illégalement, notamment via le Mali ou le Burkina Faso. De fait, entre 2006 et 2016, l'orpaillage clandestin aurait fait perdre à l'État ivoirien, 479,22 milliards de FCFA, soit plus de 730 millions d'euros.

Dans de nombreuses localités, l'exploitation artisanale de l'or constitue désormais la principale activité socioéconomique et concerne pratiquement toutes les franges de la population : enfants, jeunes, personnes âgées, autochtones, allochtones et allogènes, etc. Si l'exploitation aurifère pourrait être un véritable levier de développement au profit des populations, elle concentre, sur beaucoup de sites, de véritables défis. Trop souvent, les sites d'orpaillage sont caractérisés par le manque de salubrité, le recours au travail des enfants, la déscolarisation, la promiscuité, la prostitution, les maladies et les risques accrus d'infection (VIH/SIDA, MST), la destruction de l'environnement, le banditisme, l'utilisation de produits nocifs ou encore l'accaparement des terres cultivables. Les sites d'orpaillage sont aussi connus pour être le lieu d'évènements tragiques (éboulements, affrontements meurtriers, etc.) et d'insécurité, de violences, voire de conflits avec les populations locales, de corruption et prises illégales d'intérêt.

Dans un contexte régional marqué par l'insécurité et la montée du terrorisme, il n'est pas à exclure la récupération de certains de ces sites par des groupes armés non étatiques. Ceci, à des fins de recrutement de combattants, comme cela a pu être constaté dans les pays voisins, ou encore comme une manne génératrice de revenus avec le prélèvement de taxes, voire, dans le pire des cas, la gestion de leur exploitation.

Le projet

Le projet s'inscrit dans la politique nationale du gouvernement ivoirien pour la rationalisation de l'orpaillage. Financé par l'UE, ce projet a pour objectif de créer des conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion

sociale. Plus spécifiquement, il s'agit dans le département de Tengréla, dans la région de la Bagoué et le district des Savanes, à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire, dans une zone frontalière avec le Mali, de :

- Contribuer à la structuration de l'activité d'exploitation artisanale de l'or pour canaliser les retombées économiques et en faire un levier de développement local ;
- Contribuer à la prévention des conflits et à la cohésion sociale au sein d'une zone aurifère de manière durable et participative ;
- Garantir la sécurité publique du quotidien des populations en zone aurifère et lutter contre les trafics illicites et la criminalité organisée liés à l'exploitation artisanale de l'or.

Les réalisations

Le projet a organisé un atelier national de réflexion sur les défis liés à l'exploitation minière et à petite échelle du 12 au 14 juillet 2022 à Yamoussoukro. Cet événement a regroupé 45 participants et a permis de plaider pour une évolution du cadre légal davantage en faveur des artisans miniers. Toujours dans cette perspective de plaidoyer, une étude socio-spatiale de la sécurité liée à l'orpaillage illégal dans le département de Tengréla a été menée afin de permettre aux autorités nationales ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers de mieux appréhender les différents aspects. L'étude a été présentée le 23 juillet 2022 à 70 représentants des autorités locales et de la société civile à Tengréla et le sera également l'an prochain à Abidjan.

Les artisans miniers du département de Tengréla bénéficient d'un soutien étroit du projet, ainsi trois coopératives ont été accompagnées dans leur processus de formalisation (révision de leurs statuts, rédaction des règlements intérieurs, conduites des assemblées générales, élection des membres des conseils d'administration, etc.). Les sites qu'elles exploitent ont été profondément réorganisés avec l'appui du projet. Ils sont désormais délimités, leur accès est filtré, des panneaux signalétiques ont été installés et les mineurs y sont interdits. Les membres des coopératives ont également été formés aux bonnes pratiques en matière d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, mais également sur la réglementation en matière d'usage de produits chimiques ou encore sur la protection de l'environnement.

Dans cette perspective, un ancien site minier a été entièrement réhabilité par l'ONG ivoirienne Green Projet Africa. Cinq hectares ont ainsi été transformés, pour partie en terres agricoles, pour partie reboisée de manguiers. Cette expérience pilote a surpris les communautés environnantes mais a fait des émules et d'autres terrains se sont rapidement vus rebouchés et utilisés à des fins agricoles.

Plusieurs infrastructures ont été réalisées avec l'appui du projet dans le département de Tengréla, notamment une salle polyvalente, avec une salle de réception d'une capacité de 150 personnes et la mise à disposition de deux bureaux, un pour le comité technique local et un pour la cellule civilo-militaire chargée de l'amélioration des relations entre les forces de défense et de sécurité et la population.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

18 mois

BUDGET

2 500 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Juillet 2021 - Mai 2023

BÉNÉFICIAIRES

Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie ;
Ministère des Eaux et Forêts ;
Gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire ;
Police nationale de Côte d'Ivoire ;
Préfecture du département de Tengréla ;
Cellule civilo-militaire du département de Tengréla ;
Comité technique local du département de Tengréla ;
Coopératives minières artisanales de Papara, Nafanabasso et Kanakono ;
La population du département de Tengréla.



APPUI À LA SÉCURISATION ET LA PRÉVENTION DU RISQUE TERRORISTE DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECUNORD)

Le contexte

La Côte d'Ivoire est confrontée dans son voisinage nord à une instabilité croissante sous l'effet de la multiplication d'attaques de nature terroriste au Burkina Faso et au Mali. Le pays a lui-même été victime de plusieurs attaques, en 2016 à Grand Bassam, en 2020 à Kafolo puis en 2021 dans la région du Bounkani. Face à cette situation le gouvernement ivoirien s'est mobilisé. Le plan national de développement de la Côte d'Ivoire 2021-2025 met ainsi l'accent sur six piliers dont le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État. Il vise en particulier à consolider le triptyque paix-justice-sécurité afin de renforcer la cohésion sociale et de maintenir la paix et la stabilité. En février 2021, pour contrer la menace des groupes armés terroristes, a été décidé la création d'une zone opérationnelle qui longe toute la frontière nord du pays (638 km) et entérine l'engagement de l'armée, aux côtés des forces de sécurité intérieure, incapables de répondre seules aux menaces. Sur le plan social, le gouvernement ivoirien se mobilise également puisqu'il a établi parmi ses priorités la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord. Il a ainsi mis en place le programme d'appui à l'insertion des jeunes afin d'offrir des opportunités de formation et d'insertion à cette jeunesse en quête de perspectives économiques.

Le projet

Depuis 2022, le projet SECUNORD est mis en œuvre dans la région frontalière du Bounkani, identifiée comme zone d'intervention prioritaire, exposée aux entreprises terroristes, aux organisations criminelles et à l'arrivée constante de réfugiés burkinabè. Son objectif global est d'améliorer la sécurité publique et de renforcer la confiance de la population vis-à-vis de la gendarmerie et de l'État dans leur rôle de sécurisation de la région. Le projet s'intègre dans une approche globale d'amélioration de l'environnement sécuritaire, associant aux perspectives strictement sécuritaires des dispositifs de gouvernance locale, basés sur des principes de dialogue entre population et forces de sécurité, essentiel à la prévention des conflits. Le projet vise à consolider le maillage sécuritaire territorial de la région, à renforcer les moyens et les capacités des gendarmes, et à soutenir les initiatives de dialogue, en associant l'ensemble des acteurs de la société civile et les autorités administratives.

Les réalisations

Les activités opérationnelles prévues dans le cadre du projet sont les suivantes :

- La construction d'infrastructures permettant le déploiement supplémentaire de gendarmes dans la région du Bounkani dans des conditions sécurisées et adaptées à leur mission ;



- Des activités de formation visant au renforcement des compétences des gendarmes déployés dans la région, en veillant à leur adéquation aux besoins de populations ;
- La fourniture de moyens techniques et opérationnels nécessaires à l'accomplissement des missions des gendarmes ;
- La mise en place et/ou la consolidation de cadres de gouvernance locale de la sécurité et de prévention des conflits.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

18 mois

BUDGET

3 800 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2022 - Mai 2024

BÉNÉFICIAIRES

Conseil national de sécurité ;

Ministère de la Défense ;

Commandement supérieur de la Gendarmerie Nationale ;

Autorités locales (préfecture de la région de Bouna, préfectures de Nassian, Doropo et Tehini, sous-préfectures de Tougbo et Kotouba) ;

La cour royale de Bouna ;

L'autorité judiciaire ;

Commission nationale des frontières de la Côte d'Ivoire ;

Les populations locales.



ÉVALUATION FINALE DU PROJET DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE LA PROTECTION CIVILE EN CÔTE D'IVOIRE

Le contexte

De 2016 à 2020, l'Union européenne a financé un projet de modernisation et d'extension de la protection civile en Côte d'Ivoire. Le but du projet était de renforcer la capacité des structures de la protection civile à prendre en charge la protection des personnes, des biens et de l'environnement, mais également de faciliter l'absorption pérenne de 1500 ex-combattants. Les objectifs spécifiques du projet étaient d'opérationnaliser dix centres de secours d'urgence (CSU) repartis sur le territoire de la Côte d'Ivoire, de former 1200 agents, de renforcer la capacité de coordination de l'Office national de la protection civile (ONPC) et d'en renforcer la gestion administrative.

Le projet

Il a été confié à Coginta et au bureau d'études B&S Europe, le soin de procéder à l'évaluation finale de ce projet. Ceci afin de faire des recommandations à l'endroit de la partie ivoirienne pour renforcer la durabilité des résultats de l'action mais également de nourrir la réflexion sur l'intérêt d'une poursuite du financement de l'UE dans le domaine de la protection civile et d'analyser si les conditions sont réunies pour une potentielle intervention future.

Les réalisations

L'évaluation s'est divisée en trois phases : une phase de démarrage, une phase de terrain et une phase de synthèse. La phase de démarrage a permis une première série d'entretiens qui se sont tenus avec l'UE, les opérateurs de mise en œuvre et d'anciens consultants auprès de l'ONPC. Une revue documentaire et les questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs ont été élaborés. L'équipe a ensuite conduit des entretiens en Côte d'Ivoire et près de 245 personnes ont ainsi pu donner leur avis sur le projet. Les dix CSU appuyés par le projet ont également fait l'objet de visites. La phase de synthèse a permis la rédaction du rapport et la présentation des conclusions de la mission aux bénéficiaires du projet, à l'UE et aux autres partenaires techniques et financiers intéressés par le sujet en Côte d'Ivoire.

Les conclusions de l'évaluation sont très positives, la majeure partie des infrastructures et des équipements sont toujours en place et opérationnels deux ans après la fin du projet. La qualité des formations réalisées par le projet apparaît très élevée et les acquis semblent avoir globalement été maintenus à un niveau acceptable. En termes d'impact, il apparaît que le projet a réussi à renforcer le sentiment de sécurité de la population



dans les zones couvertes par les CSU. Sur base des témoignages des autorités locales, la perception des pompiers par la population bénéficiaire est très positive.

L'intégration des agents issus du processus DDR (désarmement, démobilisation, réintégration) semble effective puisque la grande majorité est encore en poste en mars 2022. Lors des entretiens tous les agents issus du processus DDR indiquent que le métier de pompier les a durablement éloignés de la lutte armée. La réussite de cette réintégration semble être due à trois facteurs qui sont caractéristiques de la protection civile : un vif sentiment d'estime personnelle, une reconnaissance de la population et une situation contractuelle stable.

Le projet a également eu un impact positif en ce qui concerne l'égalité des genres. Tous les CSU ont des effectifs masculins et féminins. Les femmes sont en minorité mais elles occupent des fonctions similaires à celles des hommes. Quatre CSU sont dirigés par des femmes. Toutes les personnes interviewées indiquent que l'intégration des femmes dans les CSU et leur forte visibilité contribue à changer les normes sociales et à encourager une relation homme-femmes plus égalitaire en Côte d'Ivoire.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

5 mois

BUDGET

99 744 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Janvier 2022 - Mai 2022

BÉNÉFICIAIRES

Conseil national de sécurité ;
Office national de la protection civile (ONPC) ;
Ministère de la Sécurité et de la Protection civile (MSPC).



PROJET D'APPUI À L'OPÉRATIONNALISATION DE LA COMPOSANTE POLICE DE LA FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL ET AU PROCESSUS DE JUDICIARISATION AU TCHAD (UIST)

Le contexte

Afin d'améliorer la situation sécuritaire dans la région, les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont mis en place en 2017 la Force conjointe du G5 Sahel (FCG5S), chargée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Cette réponse militaire a été complétée par la création de la composante police de la FCG5S, composée dans chacun des 5 pays d'Unités prévôtales et d'Unités d'investigations spécialisées (UIS), ayant pour mission la judiciarisation des opérations militaires.

La répartition du dispositif de l'UIS a été conçue par les autorités tchadiennes en prenant en compte à la fois ses engagements au sein de la FCG5S et le souci de renforcer le dispositif national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Mais jusqu'aux déploiements récents des structures de l'UIS, la réponse des autorités tchadiennes n'a pas permis une amélioration de la situation sécuritaire : les autorités tchadiennes ont toujours privilégié la réponse militaire, tandis que l'autorité judiciaire est trop souvent tenue à l'écart de l'initiative des enquêtes ou de la judiciarisation des opérations militaires. De plus, les forces de sécurité intérieure (FSI) manquent cruellement de moyens de fonctionnement, autant que de préparation aux missions de police judiciaire.

Les défis sont donc multiples : moderniser la doctrine de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme en affirmant le rôle de l'autorité judiciaire, consolider la chaîne de judiciarisation des opérations militaires (prévôts, UIS, pool judiciaire spécialisé), renforcer les moyens et les compétences des personnels de l'UIS, améliorer sa gouvernance, son organisation et sa gestion.

Le projet

Coginta met en œuvre le projet d'appui à l'opérationnalisation de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel et au processus de judiciarisation au Tchad en soutenant la mise en place de l'UIS tchadienne. Les activités du projet ont été réparties dans quatre domaines :



- La construction de locaux pour les antennes de l'UIS à Bol (province du Lac) et à Wour (province du Tibesti), aux côtés du bataillon tchadien de la FCG5S basé dans le Tibesti ;
- La fourniture d'équipements opérationnels et spécialisés pour les locaux et personnels de l'UIS ;
- Les formations des personnels de l'UIS, principalement en police judiciaire et aux techniques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- Le renforcement des capacités d'organisation et de coordination au niveau central de l'UIS, en matière de gouvernance comme de fonctionnement.

Les réalisations

Prenant en compte la double mission attribuée à l'UIS tchadienne par son arrêté de création, le projet a concentré ses efforts à la fois sur le renforcement de la chaîne de judiciarisation des opérations militaires, et sur la spécialisation de l'UIS dans les enquêtes relatives à la criminalité organisée et au terrorisme, tant par le choix des moyens opérationnels que par le contenu des formations. Ce renforcement des compétences opérationnelles s'est accompagné d'un appui important en matière d'organisation, de management et de gestion des unités. Un soutien important a été fourni aux cadres de l'UIS dans leurs missions quotidiennes ainsi qu'à la hiérarchie de l'UIS en matière de gouvernance et d'organisation. Des documents d'encadrement en matière d'organisation et de fonctionnement (organigrammes, projets d'arrêtés, supports de gestion, etc.) ont été produits et mis à disposition des cadres de l'UIS ; tout comme des supports pour l'activité opérationnelle (guide de management, mémento de procédures, guide de techniques d'enquête, formulaires, modèles de procédures, etc.). Au total, 57 personnels de l'UIS, 16 agents de la police technique et scientifique (PTS) et 6 prévôts, ont ainsi bénéficié de plus de 3 400 journées de formation réparties entre l'année 2020 et l'année 2021. Chaque personnel de l'UIS a bénéficié en moyenne de près de 5 mois de formation. Les constructions des antennes de l'UIS à Bol (dans la province du Lac) et à Wour (dans la province du Tibesti) ainsi que les locaux de la coordination centrale, à N'Djamena se sont achevées en 2021. L'ensemble du matériel a également été acquis au cours de l'année 2021 : moyens de mobilité, moyens radios, matériel d'investigation, équipements individuels de protection, moyens pour la vie en campagne, etc.

Le projet s'est achevé le 30 avril 2022, avec une série de résultats salués par l'ensemble des parties prenantes.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

30 mois

BUDGET

2 999 975 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2019 - Avril 2022

BÉNÉFICIAIRES

Ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration ;
La Police nationale ;
La Gendarmerie nationale ;
Le pool judiciaire spécialisé.



TCHAD



ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE PROJET D'APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE AU TCHAD (PAASIT)

Le contexte

Suite à la mort du président Idriss Déby le 20 avril 2021, un Conseil national de transition (CNT) - dirigé par l'ancien président de l'Assemblée nationale - a été mis en place pour assurer la représentation nationale. Le CNT a mené le Dialogue national inclusif et souverain qui a débouché en octobre 2022 sur la prestation de serment du Président de transition, puis par la nomination d'un Premier ministre de transition et enfin par la mise en place d'un Gouvernement de transition pour une durée de 24 mois. Toutefois, le contexte politique, économique et social est resté très tendu. Des manifestations et des débordements se produisent régulièrement et une résurgence de mouvements armés et d'organisations politiques a été observée sous forme de vives contestations de la politique de transition. En octobre 2022, lors de manifestations, plus de 100 personnes ont été tuées et au moins 500 blessées. La situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire tchadien demeure fragile et son évolution est incertaine. Malgré toutes les initiatives de sécurisation, le Tchad continue à être la cible d'activités terroristes et de banditisme ayant pour conséquences des actions sporadiques et ciblées. La province du Lac et le nord du pays sont particulièrement visés. Le sud du pays est quant à lui victime de la résurgence de conflits intercommunautaires entre éleveurs et cultivateurs, qui prennent des proportions de plus en plus inquiétantes pour le pays.

Le projet

Mis en œuvre depuis 2017, le projet s'inscrit dans le domaine de la gestion et de la réforme du système de sécurité intérieure, préconisé par le Plan national de sécurité intérieure. Son objectif est de contribuer à réduire et à dissiper le climat général d'impunité et d'insécurité par l'offre de sécurité comme un bien public de qualité qui réponde aux besoins de l'ensemble des citoyens. Pour se faire, il concentre ses efforts sur les forces de sécurité intérieures (FSI) pour le développement et la promotion d'une offre de sécurité intérieure centrée sur les attentes de la population, et l'amélioration des relations entre les FSI et les citoyens. Dans son dispositif, le projet vise à rendre l'emploi et l'action de FSI plus efficaces, plus compétentes, plus efficaces et plus intègres.

Les réalisations

Dans le domaine de l'amélioration des compétences, le PAASIT a mis en œuvre des actions de renforcement de capacités sur l'ensemble de la chaîne de formation au profit des FSI, notamment les directions des écoles et centres de formation, des équipes pédagogiques et des programmes de formation. L'année 2022 a été également marquée par l'introduction de la police de proximité, la poursuite des actions de formation des unités constituées de maintien de l'ordre ainsi que l'attribution de subventions à l'Association pour la promotion des libertés fondamentales (APLFT)

pour le développement de la gouvernance locale de la sécurité et au consortium ENA-CERGIED-CRASH pour la mise en place de l'Observatoire de la violence, de la prévention de la criminalité et de la déontologie policière.

En outre, les principales réalisations du projet en 2022 sont :

- Appui à l'organisation et à l'accompagnement opérationnel du Centre opérationnel commun (COC) de Bol ;
- Appui à l'organisation et à l'accompagnement opérationnel du Centre national de commandement des opérations de maintien de l'ordre (CNCOMO) à N'Djaména ;
- Renforcement des dispositifs d'organisation et de contrôle des points de passage aux frontières ;
- Formation de 31 personnels de la police aux frontières afin d'améliorer la détection de la fraude documentaire ;
- Appui à la gestion des ressources humaines et la gestion logistique des FSI (gendarmerie nationale, police nationale, garde nationale et nomade) ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des personnels en charge de la circulation et de la gestion des accidents de la route ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des personnels primo-intervenants sur les accidents de la route ;
- Renforcement des capacités opérationnelles de la brigade prévôtale de la gendarmerie nationale ;
- Formation des cadres de la PN et de la GN sur le concept de gouvernance locale de la sécurité ;
- Appui au développement d'outils de communication et de concertation entre la population et les FSI ;
- Formation de 90 policiers à l'intervention professionnelle sur la voie publique ;
- Formation de 141 stagiaires aux gestes et techniques de premiers secours ;
- Formation de 90 stagiaires au maintien de l'ordre public et à la gestion démocratique des foules ;
- Formation théorique et pratique de 50 enquêteurs sur la lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- Formation théorique et pratique de 34 enquêteurs sur la lutte contre le terrorisme ;
- Formation théorique et pratique de 20 officiers de police judiciaire (OPJ) et agents de la police judiciaire (APJ) sur la lutte contre la criminalité économique et financière ;
- Appui à l'élaboration des plans de sécurité correspondant aux besoins prioritaires identifiés dans la Plan national de sécurité intérieure.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

72 mois

BUDGET

5 574 500 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2017 - Décembre 2023

BÉNÉFICIAIRES

Présidence de la République, Primature, Assemblée Nationale, Conseil National de Sécurité Intérieure (CNSI), Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Direction Générale de la Police Nationale, Direction Générale de la Garde Nationale et Nomade, École Nationale de Gendarmerie, École Nationale de Police, École d'Application des Officiers de la Gendarmerie Nationale, Ministère de l'Administration du Territoire de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale, Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement, Ordonnateur National du FED, Observatoire de la violence de prévention de criminalité et de la déontologie policière, Acteurs non étatiques (ENA, APLFT, CERGIED, CRASH).



PROJET D'APPUI À LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE POUR LA STABILISATION DU BASSIN DU LAC TCHAD ET LA PROTECTION DES POPULATIONS (STAB-LAC)

Le contexte

Afin de créer un environnement sûr et sécurisé et contribuer à stabiliser la situation dans les zones touchées par les activités de Boko Haram, la mise en place de la Force multinationale mixte (FMM) sous sa forme actuelle a été décidée lors du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernements des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et du Bénin qui s'est tenu à Niamey, Niger, le 7 octobre 2014. En mars 2015, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine autorise le déploiement de la FMM, la CBLT conservant le pilotage politique de l'opération.

Le mandat de la FMM repose sur trois piliers interagissants :

- Créer un environnement sûr et sécurisé dans les zones touchées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire significativement la violence contre les civils et autres violations, y compris la violence basée sur le genre, en conformité avec le droit international, en l'occurrence le droit international humanitaire et la politique de due diligence des Nations unies en matière de droits de l'homme ;
- Faciliter la mise en œuvre des programmes de stabilisation par les pays membres de la CBLT et du Bénin dans les zones affectées, en lui incluant la restauration intégrale de l'autorité de l'État et le retour des déplacés et des réfugiés ;
- Faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et la fourniture d'assistance aux populations affectées.

Composée de 8000 hommes environ, la FMM est divisée en quatre secteurs avec un siège opérationnel à N'Djamena au Tchad. Chaque contingent qui la constitue est déployé sur son territoire national et opère en priorité sur ce dernier. Sur ce sujet, il apparaît utile de mentionner que la zone d'opérations de la FMM ne recouvre pas toute la zone d'opérations de Boko Haram, notamment le Nigeria.

L'impact de Boko Haram dans la sous-région s'est surtout fait sentir sur et autour du lac Tchad. Les activités agricoles, d'élevage et de pêche rendent prospère l'économie de la région, et attirent des migrants de toute la zone du Sahel, ce qui crée des tensions pour le contrôle des ressources naturelles. Boko Haram a su tirer profit de la géographie du lac, en particulier de son labyrinthe d'îles, pour y trouver refuge. L'influence culturelle et religieuse de l'état nigérian du Borno, d'où le groupe djihadiste est originaire, a facilité sa pénétration en manipulant des tensions communautaires qui agitent la région depuis de nombreuses années.

Le projet

L'objectif général du projet STABLAC, mis en œuvre par Coginta, est de contribuer à la restauration d'un environnement sûr et sécurisé dans les territoires du bassin du lac Tchad touchés par Boko Haram, grâce à une coopération régionale accrue. En outre, il s'agit de permettre à la Force multinationale mixte de se doter des moyens lui permettant d'améliorer ses capacités opérationnelles, de planification, de coordination et d'échange de renseignements afin de mieux soutenir la stratégie de stabilisation régionale de l'Union africaine par la promotion du respect des droits humains et la réalisation d'actions civilo-militaires au profit des populations.

Les réalisations

L'année 2022 a été marquée par le lancement de formations spécialisées, par la signature de la plupart des contrats de services, travaux et fournitures, et par un travail de terrain minutieux réalisé en collaboration avec la FMM et les autorités locales décentralisées des zones d'intervention afin d'identifier les futures activités civilo-militaires (ACM). En outre, les principales réalisations sont :

- Finalisation des appels d'offre et signature des contrats relatifs à l'acquisition des moyens nautiques et des équipements radiocommunication, et à la prestation ISR ;
- Obtention des titres fonciers pour la réalisation des infrastructures de la FMM ;
- Mise en place des comités locaux d'identification des besoins relatifs aux ACM ;
- Validation du cahier des charges relatif à la mise en place d'un système de gestion des actifs au sein de la FMM ;
- Formation de formateurs et formation des équipages nautiques au profit de 120 militaires en provenance des 4 secteurs de la FMM ;
- Formation de 80 militaires à la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI) ;
- Formation de 80 militaires officiers et gradés supérieurs du Commandement Supérieur en droit international humanitaire (DIH), droit international des droits de l'homme (DIDH), éthique et déontologie ;
- Formation de 30 militaires gradés d'encadrement au sein des 4 secteurs de la FMM en DIH, DIDH, éthique et déontologie.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

24 mois

BUDGET

40 800 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Juillet 2021 - Juin 2023

BÉNÉFICIAIRES

Force multinationale mixte (FMM) ;

Services déconcentrés de l'État et populations locales des zones d'intervention.



TCHAD

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE L'APPUI AU PROGRAMME FRONTIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (APF-CEEAC)

Le contexte

Depuis décembre 2019, l'Union européenne appuie le Programme frontières de la CEEAC via le financement d'une intervention à hauteur de plus de 13 millions d'euros. Celui vise à améliorer la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique en Afrique centrale à travers l'appui à la consolidation des institutions régionales intervenant dans la promotion de la paix, la sécurité, la prévention et la gestion des conflits. Pour y parvenir, le projet contribue à l'élaboration du cadre de coopération et au renforcement des capacités régionales et nationales de gestion des frontières selon les orientations de l'Union africaine, tout en prenant en compte les spécificités de l'Afrique centrale et les effets de la pandémie de Covid-19. Plus spécifiquement, ledit projet suit trois axes d'intervention et objectifs :

- Promouvoir et faciliter la délimitation et la démarcation des frontières des États africains ;
- Favoriser les dynamiques transfrontalières d'intégration portées par les acteurs locaux, la société civile et la coopération transfrontalière de proximité ou d'initiative locale ;
- Appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des frontières.

Le projet

La mission consiste à évaluer à mi-parcours le projet d'appui au Programme frontières de la CEEAC. Cette évaluation vise plus particulièrement à fournir à l'Union européenne :

- Une analyse globale de la performance du projet, en prêtant une attention particulière à ses résultats intermédiaires en comparaison avec les objectifs attendus et aux raisons soutenant ces résultats ;
- Des enseignements (de niveaux stratégique et opérationnel), des conclusions et des recommandations de manière à améliorer, le cas échéant, cette intervention et des interventions futures dans le cadre de la nouvelle programmation de l'UE pour la période 2021-2027.

Les réalisations

L'évaluation analyse l'intervention en suivant cinq des six critères d'évaluation standards de l'OCDE-CAD (pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité), auxquels a été ajouté le critère spécifique à l'UE relatif à la valeur ajoutée de cette dernière. Le

critère d'impact n'a pas été retenu compte tenu du fait qu'il s'agit d'une analyse à mi-parcours. Elle intègre également les critères transversaux que sont l'égalité des sexes et l'environnement et le changement climatique, ainsi que les principes de ne laisser personne pour compte et de ne pas nuire, ainsi que la prise en compte des droits de l'homme aux différents niveaux de l'intervention. Au total, 34 entretiens semi-structurés ont été menés et 71 personnes bénéficiaires du projet ont répondu à un questionnaire en ligne.

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

3 mois

BUDGET

42 500 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Janvier 2022 - Mars 2022

BÉNÉFICIAIRES

La Commission de la CEEAC ;

Les institutions nationales des États membres responsables de la gestion des frontières ;

Les institutions nationales des États membres responsables de la santé publique ;

Les autorités locales étatiques et traditionnelles, les forces de l'ordre, les ONG comme des associations de femmes et les organisations de jeunesse dans les zones frontalières ;

Les autorités locales dans le domaine de la santé, comme les médecins traditionnels, associations locales de santé et autorités sanitaires dans les régions respectives des États membres.

Informations financières

2022 s'inscrit dans la continuité de l'an passé avec la consolidation de nos actions dans les pays où nous intervenons. Ainsi 6 nouveaux projets ont démarré en 2022 avec la confiance renouvelée des bailleurs de fonds à l'endroit de notre organisation. Coginta travaille désormais au Burundi et a ouvert un troisième bureau en Côte d'Ivoire, dans la localité de Bouna au nord-est du pays.

Les audits financiers conduits en 2022 sont venus confirmer les bons résultats de Coginta. Afin de continuer dans cette dynamique, 22 de nos collaborateurs ont été réunis à Bruxelles, du 14 au 18 novembre 2022 pour un séminaire sur les procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne. Les directeurs-pays, responsables administratifs et financiers de tous les pays où intervient Coginta ainsi que le personnel du siège se sont retrouvés dans la capitale européenne pour cinq journées de formation.

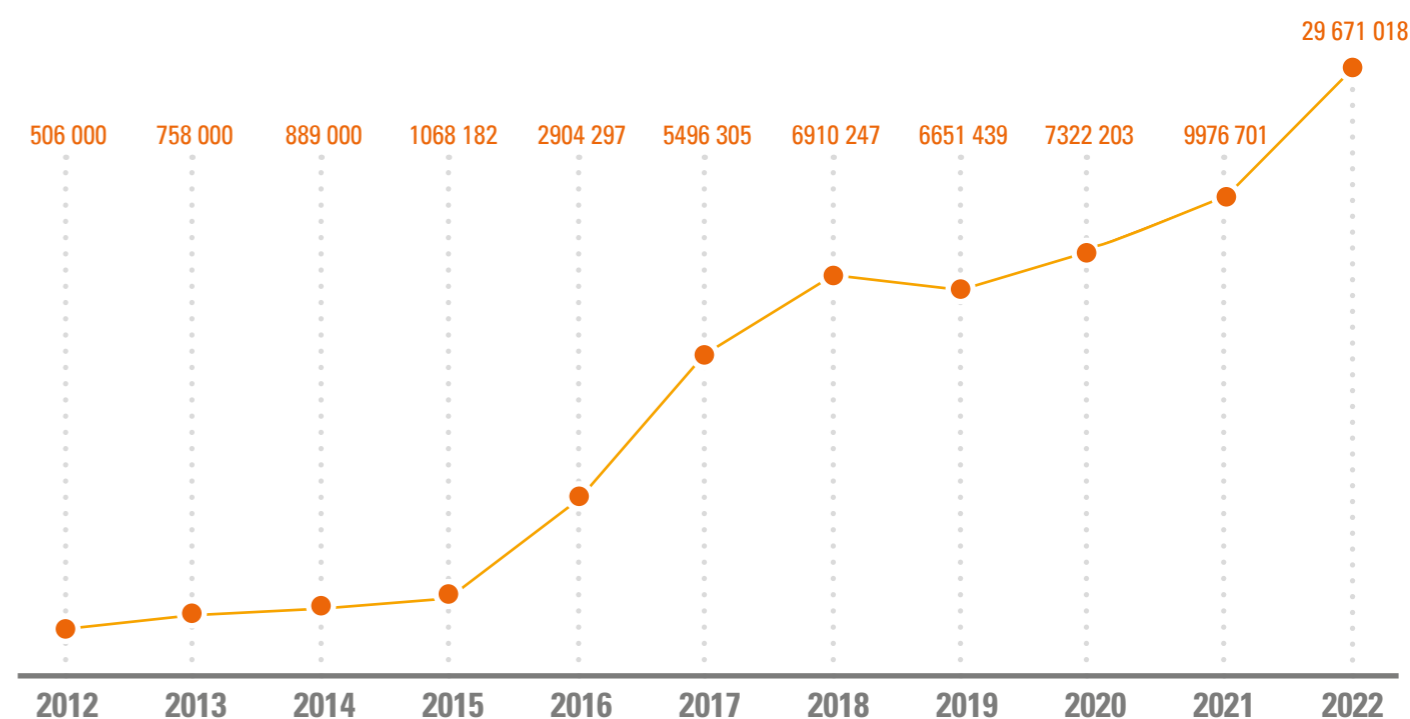


ÉVOLUTION DES RESSOURCES 2012-2022

MONTANT EN EUR	2012	2013	2014	2015	2016
RESSOURCES	506 000	758 000	889 000	1 068 182	2 904 297
PROGRESSION ANNUELLE		50%	17%	20%	172%
ACTIFS CIRCULANTS	42 204	156 073	184 360	330 075	1 964 683
FINANCEMENTS REÇUS D'AVANCE	31 548	144 604	172 173	302 912	1 845 918

MONTANT EN EUR	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RESSOURCES	5 496 305	6 910 247	6 651 439	7 322 203	9 976 701	29 671 018
PROGRESSION ANNUELLE	89%	26%	-4%	10%	36%	197%
ACTIFS CIRCULANTS	3 565 548	3 457 000	7 667 491	3 928 435	27 996 015	22 579 208
FINANCEMENTS REÇUS D'AVANCE	3 147 906	2 991 698	7 044 330	3 049 630	25 662 773	18 472 417

Taux au 31.12.2022 1.00481626 CHF pour 1 EUR



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire des membres de

l'Association Coginta

ASSOCIATION COGINTA

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES**

Exercice 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association Coginta pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Comtesas + Gerficom SA


Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 5 juin 2023
FG/as

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 22'692'231.50, compte de résultat, annexe)

Gouvernance de Coginta

Membres du Comité



Blaise BONVIN est membre du comité de Coginta depuis sa fondation en 2011 et le préside depuis 2019. Blaise BONVIN est consultant en gestion publique, spécialisé dans les politiques et les administrations chargées de la sécurité, de la justice, du social et de la santé. Il est titulaire d'un Master en sciences politiques de l'Université de Lausanne et en études européennes de l'Université de Genève (Suisse). Par ailleurs, il préside le Conseil d'administration d'une entreprise de conseil en management.



Luna IACOPINI est membre du comité de Coginta depuis 2019. Elle est responsable des affaires internationales de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Docteur en sciences de l'éducation, Luna dispose de 15 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes et de partenariats éducatifs en Europe, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle est membre de la Commission technique de la Fédération genevoise de coopération et de la Commission régionale d'experts de l'Agence universitaire de la Francophonie.



Alexandre DORMEIER FREIRE est membre du comité de Coginta depuis 2019. Il est chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut des hautes études internationales et du développement à Genève (Suisse), où il occupe le poste de directeur des programmes en Politiques et pratiques du développement et de chercheur associé au Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Genève, ses récents travaux de recherche portent sur l'importance des structures familiales dans l'atténuation de la violence dans les contextes fragiles.



Dr. Silke GRABHERR a rejoint le comité de Coginta en 2020. Elle dirige le Centre universitaire romand de médecine légale et est cheffe de service au Centre hospitalier universitaire vaudois et aux Hôpitaux universitaires de Genève. Elle est professeure ordinaire aux facultés de médecine de Genève et Lausanne. Elle a publié l'Atlas de l'angiographie post-mortem, comme éditeur principal, et a formé des équipes sur tous les continents dans ce domaine. Elle est considérée comme une référence en imagerie forensique. En tant que médecin légiste, elle est sollicitée comme experte dans plusieurs affaires nationales et internationales.



Membres de la Direction exécutive



Sébastien GOURAUD est directeur exécutif de Coginta. Diplômé en droit, science politique et sécurité internationale, il est spécialiste des politiques publiques en matière de sécurité intérieure et des processus de réforme judiciaire et sécuritaire dans les États fragiles ou en transition. Sébastien dispose d'une expérience de 20 ans dans l'assistance technique et la gestion de projets de coopération internationale, notamment en République centrafricaine, en Guinée, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad et dans les Territoires palestiniens occupés.



Dominique WISLER est le fondateur de Coginta. Spécialisé dans les questions de sécurité de proximité et les méthodologies, il développe des outils d'analyse sécuritaire et mène des études thématiques et de suivi d'impact dans les domaines d'activité de Coginta. Il est l'auteur d'études et ouvrages comparatifs sur la sécurité publique en Afrique subsaharienne. Dominique mène aussi des missions de développement de projets et d'assistance technique en lien avec la police de proximité et la sécurité minière. Il est docteur en sciences politiques et diplômé de philosophie.



Jérôme BERNARD assure la direction administrative et financière de Coginta depuis 2017. Depuis plus de 20 ans, il est impliqué dans des processus de management de transition tant dans le secteur non lucratif que dans le secteur privé pour des groupes à taille humaine et à vocation européenne ou mondiale avec un axe centré sur la redevabilité financière et organisationnelle. Jérôme est titulaire d'un diplôme avec Grade de Master - majeure en gestion et développement des petites et moyennes entreprises.



Justine VERDIER est directrice des programmes et responsable du bureau de Coginta à Bruxelles (Belgique). Gestionnaire de projets au Tchad, au Niger, au Mozambique ou encore en Côte d'Ivoire, elle oeuvre aussi au développement, au montage et à la rédaction de nouveaux projets. Titulaire d'un master en droit européen, Justine a dix ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de coopération en matière de sécurité et de bonne gouvernance (réforme de l'administration publique et de la justice, appui aux processus électoraux, etc.) en Afrique sub-saharienne.

Directrice & Directeurs pays



Marguerite TEWA CAMARA (Guinée) est titulaire d'un Diplôme d'études approfondies en ingénierie agroalimentaire. Avec plus de 15 années d'expérience professionnelle au sein d'organisations non gouvernementales et institutions nationales en Guinée, elle est une spécialiste de la gestion de projets de coopération et des passations de marchés. Elle a notamment été responsable de programmes de réforme du secteur de sécurité, de décentralisation et de déconcentration. Elle a rejoint Coginta en mars 2018.



Yahaya NOUHOU (Niger) est titulaire d'une maîtrise en gestion, finance et comptabilité. Il a plus de 15 ans d'expérience au sein d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et d'agences de coopération bilatérale et multilatérale au Niger, au Tchad et aux États-Unis. Pendant dix ans, il a été responsable des opérations aux Nations unies pour le développement, sur des projets de gouvernance, justice, sécurité, État de droit, résilience, démobilisation et réinsertion. Il travaille avec Coginta depuis novembre 2019.



Hippolyte HARKITE SIB (Côte d'Ivoire) est diplômé en gestion des affaires publiques et doctorant en géopolitique. Il dispose de près de 15 ans d'expérience professionnelle dont 6 au sein de Coginta. Il a notamment coordonné des projets de coopération et de développement axés sur la police de proximité et sur l'accès au droit et à la justice en Guinée. Depuis 2006, Hippolyte a contribué à plusieurs programmes de développement et d'échanges internationaux en Afrique et aux États-Unis.



Salifou OUEDRAOGO (Burkina Faso) est titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de gestion. Pendant plus de 20 ans, il a été responsable administratif et financier au sein de programmes de développement (Togo, Tchad, etc.) dans les domaines de l'élevage, la justice, l'état de droit et la bonne gouvernance ou la réforme du secteur de la sécurité. Ses compétences incluent l'élaboration de manuels de procédure et d'outils de contrôle interne et de gestion des risques ou encore la passation de marchés. Il a rejoint Coginta en mai 2021.



Appolinaire DOUANODJI (Tchad) est licencié en géographie et a un Master en management de l'administration des affaires, option gestion de projets. Il est spécialisé dans le pilotage, le montage et l'organisation de projets de développement sur les questions de cohésion sociale et de gouvernance locale, judiciaire et sécuritaire. Il a 17 ans d'expérience professionnelle au Tchad en matière de développement et de promotion des droits humains. Appolinaire travaille pour Coginta depuis 2016.



Emmanuel KAMATE LIMASI (République démocratique du Congo) est diplômé de l'Institut supérieur de développement rural de Bukavu et spécialiste en planification et gestion de projets de développement en milieu rural. Il a travaillé plus de 30 ans dans la gestion et la coordination de programmes d'urgence humanitaires (assistance aux déplacés de guerre et aux sinistrés de catastrophes naturelles) pour plusieurs organisations non gouvernementales. Il a rejoint Coginta en décembre 2021.

Développement organisationnel

En 2022, Coginta a ouvert un troisième bureau en Côte d'Ivoire, à Bouna dans la région du Bounkani à l'extrême nord-est du pays.

L'équipe du siège se consolide également, avec le recrutement de quatre nouvelles collaboratrices. Le Pôle administration/finances s'est vu renforcer avec l'arrivée à Genève de Solène DEBOVE, contrôleur de gestion, chargée de l'appui aux projets sur les questions administratives et financières, et de Mélanie FILIPPELLI, assistante administrative et ressources humaines. Au bureau de Bruxelles, le Pôle programmes s'agrandit également, avec l'arrivée d'Ilaria BRACCHETTI chargée des programmes au Mozambique et de Vanina ECKERT, collaboratrice de longue date de Coginta, puisqu'elle était auparavant déployée en Guinée depuis 2018. Vanina ECKERT, également chargée de programmes, assure la gestion et le suivi des projets au Burundi, au Niger et en Guinée.



Publication

Dans le cadre du projet d'appui à la sécurisation et à la valorisation de l'exploitation aurifère artisanale comme facteur de développement et de cohésion sociale au nord de la Côte d'Ivoire (SECORCI) financé par l'Union européenne, Coginta a publié une étude qualitative socio-spatiale de la sécurité liée à l'orpaillage illégal dans le département de Tengréla. Celle-ci est la première du genre dans le pays, le phénomène de l'orpaillage étant relativement récent.

L'étude vise à analyser l'orpaillage illégal dans une perspective holistique en s'intéressant notamment aux questions socio-sécuritaires, environnementales, sanitaires et d'éducation. Soixante-deux entretiens semi-directifs, séquencés en entretiens individuels et groupés, ont été conduits auprès de cent vingt-deux répondants. Toutes les

composantes sociales du département de Tengréla ont été consultées, à savoir les autorités administratives (déconcentrées et décentralisées), les chefs coutumiers, les hommes d'affaires acheteurs d'or, les orpailleurs, les responsables scolaires, les femmes et enfants concernés par l'activité d'orpaillage.



Les résultats de cette étude portent sur l'état de la pratique de l'orpaillage illégal dans le département de Tengréla. Dans une région caractérisée par un fort taux de chômage et limitée aux seules activités agricoles, l'orpaillage constitue une manne financière considérable qui entretient une kyrielle d'acteurs, même si certains estiment en être exclus. À l'inverse de ce qu'il pourrait être attendu, la pratique de l'orpaillage semble être un moteur de développement et elle apparaît comme un paradoxal facteur de

paix sociale. Ceci, malgré le fait que l'étude ait pu mettre en lumière les forts soupçons de connexion entre le terrorisme (par le biais de son financement) et de ses services d'intelligence, avec la pratique de l'orpaillage.

Au-delà des questions sécuritaires, les problématiques sanitaires et environnementales sont impactées directement par l'orpaillage. Elles interviennent dans un contexte de raréfaction des terres arables et un dispositif sanitaire insuffisant. Les multiples fosses creusées rendent la pratique de l'agriculture impossible, de même que le dragage des sols fluviaux pollue les cours d'eau et apparaît comme un obstacle à la pratique de la pêche. Sur le plan sanitaire, l'activité d'orpaillage s'effectue trop souvent dans des conditions précaires et sans matériel adapté, mettant en péril la santé des travailleurs. Les femmes et les enfants participent également à l'activité, les premières dans le lavage des minerais ou la vente de produits et de nourriture sur les sites, les seconds afin d'aider leur famille et ainsi avoir accès aux biens de consommation courante, ceci en dépit de leur scolarité.

Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers et aux autorités des pays hôtes pour leur confiance accordée tout au long de l'année 2022 et pour leur soutien qui s'est manifesté de multiples façons.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les partenaires suivants :

Académie de Police de Savatan

Ambassade de France au Niger

Ambassade de France en Côte d'Ivoire

Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

Assemblée nationale du Tchad

Association pour la promotion des libertés fondamentales au Tchad

Avocats Sans Frontières, Belgique

Avocats Sans Frontières, France

B&S Europe

Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire Union européenne (CCCCIUE)

Cellule civilo-militaire du département de Tengréla

Chambre régionale des chefs de la région de l'Extrême Est, Ghana

Chambre régionale des chefs de la région de l'Extrême Ouest, Ghana

Chambre régionale des chefs de la région du Nord, Ghana

Civipol Conseil

Commandement supérieur de la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire

Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)

Commission européenne

Commission nationale ivoirienne de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC

Conseil national de sécurité, Côte d'Ivoire

Conseil Régional de Paix des Savanes, Ghana

Conseil Régional de Paix de la région de l'Extrême Est, Ghana

Conseil Régional de Paix de la région de l'Extrême Ouest, Ghana

Conseil Régional de Paix de la région du Nord, Ghana

DCAF
 Direction de l'Administration Pénitentiaire de Côte d'Ivoire
 Direction des Organisations Non Gouvernementales et des Associations de Développement du Niger
 Direction générale de la Coopération internationale et du développement de l'Union européenne
 Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire
 Direction générale des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire
 Direction générale de la Gendarmerie Nationale du Burkina Faso
 Direction générale de la Police nationale de la République de Guinée
 Direction générale de la Police nationale Congolaise
 Direction générale de la Police nationale du Niger
 Direction générale de la Police nationale du Tchad
 Écoles de gendarmerie, Mali
 ENABEL
 EUCAP Sahel Niger
 Expertise France
 Force Multinationale Mixte
 Forces Armées de Côte d'Ivoire
 Forces Armées du Mozambique
 FOSEC, Burkina Faso
 Garde communale de République de Guinée
 Garde nationale du Niger
 Garde nationale et nomade du Tchad
 Gendarmerie nationale du Burkina Faso
 Gendarmerie nationale du Niger
 Gendarmerie nationale du Tchad
 GIZ
 GIZ International Services
 Gouvernorat de la province du Lac Tchad
 Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) au Niger
 Interpol
 Maisons de justice en République de Guinée
 Les Mêmes Droits pour Tous (MDT)
 Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)
 MDF Training and Consulting, Pays-Bas

Ministère de l'Action sociale de la République de Guinée
 Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation de la République de Guinée
 Ministère de l'Aménagement du Territoire et du développement communautaire du Niger
 Ministère de la Défense du Burkina Faso
 Ministère de la Défense nationale, des Anciens Combattants et Victimes de guerre du Tchad
 Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération internationale du Tchad
 Ministère de la Fonction publique de la réforme de l'État et de la modernisation de l'administration de la République de Guinée
 Ministère des Finances et du Budget du Tchad
 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de Côte d'Ivoire
 Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation, et des Affaires coutumières et religieuses du Niger
 Ministère de la Justice du Burkina Faso
 Ministère de la Justice du Burundi
 Ministère de la Justice de la République de Guinée
 Ministère de la Justice du Niger
 Ministère de la Justice du Tchad
 Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de Côte d'Ivoire
 Ministère de la Sécurité et de la protection civile de la République de Guinée
 Ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration du Tchad
 Netherlands organization for international cooperation in higher education (NUFFIC)
 Office national de la protection civile (ONPC) en Côte d'Ivoire
 Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH)
 Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Tchad
 Police fédérale belge
 Pôle spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du Niger
 Pole Judiciaire spécialisé du Tchad
 Préfecture de Tengréla, Côte d'Ivoire
 Police cantonale de Genève
 RCN Justice et démocratie
 Service de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du Niger
 Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne
 Secrétariat Permanent des ONG et des Affaires Humanitaires (SPONGAH) du Tchad
 UNHAS Tchad
 WANEP Ghana (West Africa Network for Peacebuilding)

Contact

Coginta - Siège

Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
Chemin de Balaxert 7 - 9
1219 Châtelaine, Genève
Email : admin@coginta.org
Tél. : +41 22 796 01 05

Bureau de représentation auprès de l'Union européenne

Représentation auprès de l'Union européenne
Rond-Point Schuman 6, 7ème étage
1040 Bruxelles, Belgique
Email : admin-belgique@coginta.org
Tél. : +41 78 246 87 70

Représentation nationale au Burkina Faso

11 BP 546 Ouagadougou CMS
571 de l'avenue Raoul Follereau
Koulouba secteur 4, Zone de la Rotonde
Ouagadougou, Burkina Faso
Email : admin-burkinafaso@coginta.org
Tél. : +226 70 26 20 72

Représentation nationale en République démocratique du Congo

365 Office Building
Avenue de la Science 4630
Avenue du Port n°4
Immeuble Forescom, 7ème étage
Commune de la Gombe - Ville-Province de Kinshasa
République Démocratique de Congo
Email : admin-rdc@coginta.org
Tél. : +243 992 461 602

Représentation nationale en Côte d'Ivoire

Angré 9ème tranche, Cité Star 12
Ilot 28
08 BP 4120 Abidjan 08
Abidjan Cocody les Deux Plateaux
République de Côte d'Ivoire
Email : admin-rci@coginta.org
Tél. : +225 48 43 53 47

Représentation nationale au Ghana

House n°123 Naa Luro Estate
P.O Box TL 1960
Tamale, Northern Region, Ghana
Email : admin-ghana@coginta.org
Tél. : +233 02 02 60 16 66

Représentation nationale en Guinée

Immeuble Rhamathi, Bloc B, 4ème étage
Quartier Coléah - Lansébounyi, Route Niger
Commune Matam, Conakry
République de Guinée
Email : admin-guinee@coginta.org
Tél. : +224 622 50 18 58

Représentation nationale au Mozambique

Sommerschild 2
Rua 3.510, Casa 189
Maputo, Mozambique
Email : admin-mozambique@coginta.org
Tél. : +258 873 710 010

Représentation nationale au Niger

Quartier Terminus
Rue du Grand Hôtel, porte 185
Niamey, République du Niger
Email : admin-niger@coginta.org
Tél. : +227 97 96 78 28

Représentation nationale au Tchad

B.P. 5536 - Quartier Résidentiel Klemat
Porte 1039
2ème Arrondissement Municipal, Rue 3044
N'Djamena, République du Tchad
Email : admin-tchad@coginta.org
Tél. : +235 90 75 49 82



L'Association Coginta est une organisation non-gouvernementale, apolitique, areligieuse et reconnue d'utilité publique, spécialisée dans la gouvernance judiciaire et sécuritaire, la cohésion sociale, la gestion et la prévention des conflits, la résilience et le développement communautaire. L'objectif de Coginta consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'état de droit, et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale. Coginta dispose d'un siège à Genève et de représentations nationales en Belgique, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mozambique, Niger et Tchad.



www.coginta.org